



Présidente
du Conseil du Trésor

President
of the Treasury Board



Le rendement du Canada 2001

Rapport annuel au Parlement

Canada



**Le rendement
du **Canada**
2001**

À propos de *Le rendement du Canada 2001*

Le présent document est le septième rapport annuel déposé au Parlement sur la mesure du rendement. Les rapports précédents, incluant celui de l'an dernier, *Une gestion axée sur les résultats*, sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/est-bd/res/mfr_f.htm.

Le présent rapport utilise une approche différente. Les publications précédentes offraient un aperçu des progrès constatés dans la reddition de comptes sur le rendement. *Le rendement du Canada 2001* est le premier document à offrir des renseignements sur la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, telle que mesurée à l'aide d'indicateurs socio-économiques. Ce faisant, il établit un contexte pour évaluer le rendement des programmes du gouvernement fédéral. Il donne également des renseignements de base permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de discuter de l'orientation des politiques publiques.

Comment obtenir plus de renseignements

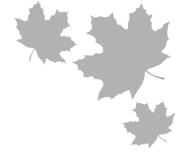
Si vous désirez obtenir plus de renseignements ou aimeriez formuler des remarques ou des suggestions concernant *Le rendement du Canada 2001*, veuillez vous adresser au :

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Gestion des résultats et des rapports
300, avenue Laurier Ouest
9^e étage, tour Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7183
Télécopieur : (613) 957-7044
Courriel : RMA-MRR@tbs-sct.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par la présidente du Conseil du Trésor, 2001
No de catalogue BT1-10/2001
ISBN 0-662-66193-1



Ce document est disponible en médias de substitution ainsi que sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse suivante :
<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/communif.asp>



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Nous jouissons au Canada d'une qualité de vie qui fait l'envie du monde entier. De nombreux facteurs ont contribué à une telle réussite, mais aucun n'est aussi déterminant que la volonté de tous les Canadiens et les Canadiennes de s'unir pour le bien commun. À l'aube du XXI^e siècle, le gouvernement du Canada est résolu à travailler avec ses partenaires, tant au pays qu'à l'étranger, et avec la population canadienne qu'il sert, pour bâtir un avenir encore meilleur. Il nous faut donc mettre sur pied une économie de calibre international, faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes puissent bénéficier d'un environnement propre et sain, et créer une société plus inclusive regroupant des communautés dynamiques. L'atteinte de ces objectifs exige la collaboration de tous les secteurs de la société.

Les programmes et les services que le gouvernement du Canada offre à la population sont un apport essentiel à la qualité de vie quotidienne des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions du pays. Aussi, le gouvernement a-t-il la très grande responsabilité de voir à ce que ses interventions soient bien administrées et axées sur les besoins des citoyens, et à ce qu'elles donnent des résultats concrets et mesurables. Les Canadiens et les Canadiennes ont droit à l'excellence et le gouvernement doit faire tout en son possible pour répondre à leurs attentes.

En qualité de présidente du Conseil du Trésor (le Conseil de gestion du gouvernement), je suis heureuse de déposer le présent document, intitulé *Le rendement du Canada 2001*. Ce rapport annuel donne une vue d'ensemble des tendances qui se dessinent dans la société, au regard de 19 indicateurs sociaux qui, pris globalement, évoquent la qualité de vie dont bénéficient les citoyens canadiens. On y décrit également de nombreux programmes et initiatives du gouvernement fédéral qui contribuent à cette qualité de vie. La version électronique du rapport contient de nombreux hyperliens menant à des renseignements complémentaires.

Le présent rapport est un exemple de la transparence accrue de l'appareil gouvernemental. Le gouvernement veut ainsi informer la population canadienne et les parlementaires des buts qu'il s'est fixés. J'espère sincèrement que le rapport permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de se familiariser avec les grandes orientations stratégiques du gouvernement et de participer davantage au débat dont elles font l'objet.

La présidente du Conseil du Trésor,

“La version papier a été signée par la présidente du Conseil du Trésor, Lucienne Robillard,”

Lucienne Robillard



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Communiquer l'information sur le rendement aux Canadiens et aux Canadiennes	1
Communiquer l'information du point de vue de la qualité de vie	2
Ce qu'on trouve dans le rapport	4
Partenariat pour la réussite	4
Une première étape.....	5
Des renseignements additionnels sur le rendement du gouvernement.....	6
Vos commentaires sont les bienvenus	6
Les avenues de développement économique et l'innovation au Canada	7
L'enjeu	7
L'état de nos connaissances	9
Les renseignements sur le rendement des programmes	16
La santé des Canadiens et des Canadiennes	23
L'enjeu	23
L'état de nos connaissances	27
Les renseignements sur le rendement des programmes	31
L'environnement au Canada.....	35
L'enjeu	35
L'état de nos connaissances	38
Les renseignements sur le rendement des programmes	44
La vigueur des collectivités canadiennes	49
L'enjeu	49
L'état de nos connaissances	50
Les renseignements sur le rendement des programmes	54
Conclusion.....	59
Annexe	63
Index	67



INTRODUCTION

COMMUNIQUER L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT AUX CANADIENS ET AUX CANADIENNES

Le gouvernement du Canada poursuit un but ultime : améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Pour y parvenir, il doit viser un équilibre entre les mesures économiques et sociales et adopter une approche qui renforce le sens de la collectivité et les valeurs que partagent les Canadiens et les Canadiennes. En effet, ceux-ci désirent que les progrès sociaux et économiques aillent de pair, qu'une économie forte engendre des retombées pour tous et que la société bénéficie de la contribution de tous les citoyens. Dans le dernier discours du Trône, le gouvernement du Canada a mis de l'avant une approche équilibrée pour créer des chances égales pour tous.

Pour ce faire, le gouvernement se doit d'être véritablement transparent et de rendre compte des résultats découlant des divers programmes et initiatives qu'il a mis en œuvre. Ce processus aide à identifier les méthodes les plus efficaces d'améliorer la qualité de vie et offre un appui à une régie responsable des ressources financières et autres du gouvernement.

L'approche du gouvernement en matière de rapports sur le rendement est fondée sur une prémisse toute simple : les Canadiens et les Canadiennes ont le droit de connaître les objectifs du gouvernement, son plan d'action et les raisons qui sous-tendent le choix des interventions retenues, et la façon dont il compte mesurer les résultats.

Pour répondre aux attentes des Canadiens et des Canadiennes, le gouvernement présente chaque année, depuis 1997, deux séries de rapports ministériels au Parlement. Au printemps, chaque ministère et organisme dépose un rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice à venir et, à l'automne, un rapport sur le rendement. Ces rapports rendent compte des réalisations obtenues au cours de l'exercice écoulé. Cette année, 84 ministères et organismes ont déposé un rapport sur le rendement pour l'exercice 2000-2001.

Le présent document sert de complément aux rapports ministériels susmentionnés, car il fournit à la population des renseignements généraux sur le rendement à l'échelle nationale. Il traite également de la qualité de vie au pays en précisant où se situe le Canada par rapport à d'autres pays postindustriels. Grâce à cette information, les Canadiens et les Canadiennes peuvent mieux évaluer le rendement des programmes et des initiatives du gouvernement et participer plus étroitement à l'élaboration de la politique publique.





La progression vers une plus grande transparence et une participation accrue des citoyens s'inscrit dans le vaste programme de gestion du gouvernement. En mars 2000, le gouvernement a présenté au Parlement un document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Dans celui-ci, le gouvernement a pris les quatre engagements suivants :

- Mettre les **citoyens au cœur de ses préoccupations** lorsqu'il conçoit, met en œuvre et évalue ses activités, et lorsqu'il fait état des résultats obtenus;
- Fonder la gestion de la fonction publique sur un ensemble de **valeurs** claires, notamment l'ouverture et la transparence;
- Mettre l'accent sur l'obtention de **résultats**;
- Faire des **dépenses judicieuses**.

Le rendement du Canada 2001 vient renforcer le cadre de gestion du gouvernement et poursuit les buts fondamentaux suivants :

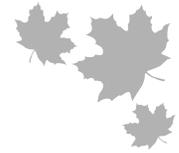
- **Faire participer les citoyens** aux discussions sur les grandes orientations stratégiques et à l'établissement d'un programme global. La communication d'information sur le rendement national peut aider à définir et atteindre certains objectifs communs. Elle peut également faciliter le débat public et contribuer à l'amélioration ultérieure des politiques et des programmes du gouvernement.
- **Améliorer la qualité de l'information communiquée aux citoyens sur le rendement des programmes**. Le rapport établit des liens directs entre les initiatives fédérales dans de nombreux ministères et organismes et le plan global d'action du gouvernement pour améliorer la qualité de vie. Le rapport devrait, au fil du temps, soutenir la démarche enclenchée au profit d'une responsabilisation accrue chez les gestionnaires de la fonction publique.
- **Aider les parlementaires** en leur donnant un contexte au regard duquel ils pourront examiner les résultats obtenus par chacun des ministères et organismes fédéraux.

COMMUNIQUER L'INFORMATION DU POINT DE VUE DE LA QUALITÉ DE VIE

Le rendement du Canada 2001 présente des données sur 19 indicateurs sociaux qui reflètent tout un éventail d'intérêts sociaux, économiques et environnementaux. Les indicateurs ont été regroupés selon quatre grands thèmes qui, selon des recherches sur l'opinion publique, sont d'un grand intérêt pour les citoyens :

- les avenues de développement économique et l'innovation au Canada;





- la santé des Canadiens et des Canadiennes;
- l'environnement au Canada;
- la vigueur des collectivités canadiennes.

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement a souligné l'importance de ces thèmes et présenté un plan équilibré visant à créer des chances égales pour tous. À cet égard, il s'est fixé divers objectifs, notamment :

- Mettre sur pied une économie de calibre international, qui se fonde sur les idées et le talent.
- Créer une société plus inclusive qui donne aux enfants un bon départ dans la vie, qui offre à tous des soins de santé de qualité et où les Canadiens et Canadiennes vivent au sein de communautés fortes et sécuritaires.
- Assurer un environnement propre et sain et préserver nos espaces naturels.
- Raffermer la place du Canada dans le monde et notre sentiment d'appartenance à la citoyenneté canadienne.

Les indicateurs retenus et l'approche utilisée pour préparer le présent rapport ont fait l'objet, au cours des quelques dernières années, de nombreuses consultations auprès des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes de toutes les couches de la société. Les commentaires obtenus sur les indicateurs ont tous été dans la même veine et peuvent se résumer de la façon suivante :

- L'information doit être **pertinente**. Les indicateurs choisis doivent refléter les valeurs canadiennes.

DIX-NEUF INDICATEURS SOCIAUX, PAR THÈME

Avenues de développement économique et l'innovation au Canada

- produit intérieur brut réel par habitant
- revenu réel disponible par habitant
- innovation
- emploi
- alphabétisation
- niveau d'instruction

La santé des Canadiens et des Canadiennes

- espérance de vie
- état de santé
- mortalité infantile
- activité physique

L'environnement au Canada

- qualité de l'air
- qualité de l'eau
- biodiversité (espèces en péril)
- contaminants toxiques dans l'environnement

La vigueur des collectivités canadiennes

- bénévolat
- attitudes à l'égard de la diversité
- participation aux activités culturelles
- participation à la vie politique
- criminalité





- L'information doit être communiquée en temps **opportun**. Les données doivent faire ressortir les tendances qui se manifestent au fil du temps et révéler les progrès accomplis vers les buts fixés.
- L'information doit être **disponible**. Les données doivent être facilement accessibles.
- L'information doit être **comparable**. Il doit être possible de faire des comparaisons avec les données provenant d'autres pays.
- L'information doit être **compréhensible**. Les données doivent être facilement comprises par divers publics.

CE QU'ON TROUVE DANS LE RAPPORT

Chaque chapitre commence par l'**enjeu**, qui est une introduction générale au thème traité. Cette section décrit brièvement le rôle et les responsabilités du gouvernement du Canada pour améliorer la situation économique et la santé de la population canadienne, l'environnement du Canada et la vigueur des collectivités.

Le rendement du Canada 2001 porte également sur l'**état de nos connaissances** à l'égard de chacun des thèmes et souligne les tendances des indicateurs sociaux constatées au fil des ans. Dans certains cas, il fait des comparaisons avec d'autres pays en s'appuyant sur des données comparables du domaine public. Ces éléments servent de fondement à l'évaluation du rendement des programmes du gouvernement en particulier et à celui du Canada en général.

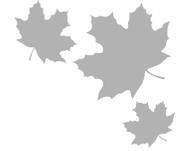
Le rapport donne ensuite **des renseignements sur le rendement des programmes** en ce qui concerne la situation économique, la santé des Canadiens et des Canadiennes, l'environnement, ou encore les collectivités. La raison d'être de cette section est de faire connaître aux Canadiens et aux Canadiennes les efforts que déploie le gouvernement fédéral pour améliorer leur qualité de vie, souvent de concert avec d'autres gouvernements et les secteurs privé et bénévole.

Chaque chapitre contient une brève description d'un programme ou d'une initiative qui contribue à l'amélioration du bien-être des Canadiens et des Canadiennes, suivie d'une liste de programmes et d'initiatives connexes aussi complète que possible.

PARTENARIAT POUR LA RÉUSSITE

Le rendement du Canada 2001 ne vise pas à établir un lien entre la qualité de vie de la population canadienne et les interventions de l'un ou l'autre ordre de gouvernement ou secteur. Les citoyens, les familles, les organismes bénévoles, les sociétés privées, les gouvernements et d'autres intervenants de la société contribuent tous à notre qualité de vie. Et comme nous vivons maintenant dans un village planétaire, les activités menées à l'extérieur du Canada ont des





répercussions non négligeables sur notre environnement et notre économie. Le gouvernement du Canada est l'un des nombreux intervenants qui, par ses actions, influent sur les grands enjeux sociaux et économiques dont il est question dans le rapport et poursuit son engagement de collaborer avec tous les partenaires à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

L'Entente-cadre sur l'union sociale¹ signée en 1999 par le gouvernement fédéral, les provinces (à l'exception du Québec) et les territoires témoigne de la collaboration quant à la santé et aux questions sociales afin de mieux répondre aux besoins de la population canadienne. Entre autres choses, l'Entente engage les gouvernements participants à rendre davantage compte aux citoyens des résultats de leurs activités et programmes sociaux.

Un autre exemple de partenariat est l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, un projet conjoint entrepris par 25 ministères et le secteur bénévole, soit plus de 175 000 organismes à but non lucratif. Cette collaboration vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. Pour ce faire, il faut accroître la capacité du secteur et améliorer le cadre réglementaire.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE

Le gouvernement reconnaît qu'il lui est impossible de broser un tableau complet de la situation économique et sociale du Canada au moyen d'un ensemble restreint d'indicateurs et de thèmes. Il admet également l'existence de nombreuses lacunes dans l'information actuellement divulguée sur le rendement des programmes, pour chacun des thèmes retenus. Néanmoins, les indicateurs révèlent l'état de l'économie, la santé de la population canadienne, l'état de l'environnement et la vigueur des collectivités.

Le rapport, sous sa forme actuelle, est une initiative pluriannuelle, et la présente édition jette les bases des futurs rapports. Le gouvernement s'engage à améliorer le contenu du rapport au cours des prochaines années en y ajoutant des indicateurs sociaux et des thèmes, et à accroître le volume d'information qu'il communique sur ses programmes et ses initiatives. Il sollicitera également l'opinion des Canadiens et des Canadiennes lors de la préparation des rapports ultérieurs.

1. Consulter l'annexe pour obtenir des détails sur la façon dont le gouvernement fédéral s'y prend pour renforcer la responsabilisation en vertu de l'Entente-cadre sur l'union sociale.





DES RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LE RENDEMENT DU GOUVERNEMENT

Chaque année, les ministères et les organismes fédéraux publient des rapports sur le rendement qui font état des activités et des résultats de leurs programmes. On peut les consulter dans de nombreuses bibliothèques publiques ou sur Internet, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/est-bd/p3dep/DPR_f.htm.

Le rapport sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada donne un aperçu des grandes questions et initiatives de gestion abordées dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*.

La version électronique du présent rapport offre de nombreux liens permettant d'obtenir des renseignements additionnels sur le rendement des programmes et des initiatives du gouvernement fédéral, les indicateurs sociaux et des questions connexes. À cette fin, il suffit de consulter *Le rendement du Canada 2001* en direct, à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/communif.asp>.

Pour que les Canadiens et les Canadiennes aient vraiment confiance en leurs institutions publiques et qu'ils croient en elles, il faut avoir une fonction publique responsable, qui reflète les qualités et la diversité de la population canadienne. Le gouvernement s'engage à recruter des candidats dont le talent permettra à la fonction publique d'atteindre l'excellence. Les efforts du gouvernement pour moderniser la gestion des ressources humaines, afin de pouvoir répondre aux demandes du XXI^e siècle, sont décrits dans le *Huitième rapport annuel au Premier ministre sur la fonction publique du Canada* et dans le *Rapport annuel 2000-2001* de la Commission de la fonction publique du Canada.

Pour de plus amples renseignements sur les indicateurs sociaux traités dans le présent rapport, veuillez consulter le site http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/SI/si_f.htm.

VOS COMMENTAIRES SONT LES BIENVENUS

Nous voulons savoir ce que vous pensez du contenu du rapport. *Le rendement du Canada 2001*, en version électronique et sur papier, contient un bref questionnaire vous demandant vos commentaires quant à son utilité et vos préférences en ce qui touche les autres thèmes ou les questions à aborder. On y trouve aussi les adresse, numéro de téléphone et adresse électronique des personnes-ressources qui se feront un plaisir de discuter du rapport avec vous. Vos opinions aideront le gouvernement à raffiner sa façon de présenter aux Canadiens et aux Canadiennes, ainsi qu'au Parlement, l'information portant sur les questions de gestion et de rendement.





LES AVENUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION AU CANADA

L'ENJEU

Bénéficiant de l'une des économies les plus fortes au monde, les Canadiens et les Canadiennes jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés.

Nous assistons aujourd'hui à l'accélération des changements technologiques et de la mondialisation. Ce constat n'est pas sans répercussions profondes sur l'économie et la société canadienne. Il nous faut désormais, plus que jamais, être capable d'innover et d'appliquer de nouvelles idées. En effet, pour réussir au sein d'une économie mondiale axée sur le savoir, les Canadiens et les Canadiennes doivent faire preuve de souplesse et d'ouverture d'esprit dans leurs pratiques économiques. Le Canada n'a jamais été aussi bien placé, depuis les trois dernières décennies, pour saisir les possibilités qu'apporte la nouvelle économie.

Fort d'une main-d'œuvre très instruite, compétente et déterminée, le Canada peut tirer profit des possibilités qui accompagnent la mondialisation. Notre pays est doté d'une excellente infrastructure et de marchés financiers très évolués, et il jouit d'une réputation bien méritée de nation commerçante compétitive. Son économie bénéficie également d'une stabilité démocratique qui favorise la poursuite d'objectifs à long terme.

Le rôle du gouvernement du Canada est de collaborer avec les autres ordres de gouvernement, les entreprises, les institutions et les citoyens afin de formuler et de mettre en œuvre de saines politiques économiques, sociales et fiscales permettant le développement et la croissance de l'économie.

Un certain nombre des contributions du gouvernement fédéral à l'innovation et à la croissance économique sont résumées ci-dessous.

- En 1991, le gouvernement fédéral et la Banque du Canada ont adopté une politique visant à maintenir le taux d'inflation à un niveau stable et peu élevé. Le but explicite de cette politique – soit maintenir le taux d'inflation annuel dans une fourchette de 1 p. 100 à 3 p. 100 – a été atteint.
- La Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, introduite en 1998, met sur pied un plan pour renforcer l'éducation ainsi que la recherche et l'innovation. Certaines de ses initiatives incluent la Fondation canadienne pour l'innovation, évaluée à 1,9 milliard de dollars, qui vise à créer des universités et des installations de recherche de calibre international; le Fonds de bourses d'études du millénaire, évalué à 2,5 milliards de dollars, qui offre des bourses à plus





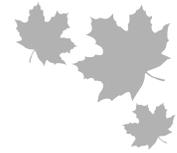
de 100 000 étudiants de niveau postsecondaire chaque année pendant 10 ans ainsi qu'un programme de 900 millions de dollars pour établir et appuyer 2 000 chaires de recherche du Canada d'ici 2004-2005.

- Tous les ordres de gouvernement ont mis l'accent sur la réduction de la dette et du déficit. Le déficit fédéral a été éliminé et on a enregistré des excédents au cours des quatre derniers exercices. Pour l'administration fédérale, le ratio de la dette au PIB a diminué, passant d'un sommet de 71 p. 100 en 1995-1996 à un niveau inférieur à 52 p. 100 en 2000-2001, soit le meilleur rendement parmi les pays membres du Groupe des Sept (G-7).
- Récemment, le gouvernement fédéral a annoncé une réduction des impôts de 100 milliards de dollars, qui doit s'étaler sur cinq ans.

Le présent chapitre donne un aperçu des avenues de développement économique et de l'innovation au Canada, grâce à l'étude de six indicateurs.

- Le **produit intérieur brut (PIB) réel par habitant** correspond au revenu total par personne généré au Canada pendant l'année, y compris les traitements et salaires, les profits d'entreprise et la rémunération des travailleurs indépendants. Au fil du temps, le PIB réel par habitant constitue l'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer l'amélioration du niveau de vie.
- Le **revenu réel disponible par habitant** correspond davantage au salaire net. Il s'agit du revenu du secteur domestique après déduction des impôts et des transferts, et il est corrigé en fonction de l'inflation. Il mesure le revenu qui peut être consacré à la consommation ou à l'épargne.
- L'**innovation** est l'un des principaux moteurs de la croissance de la productivité. Une productivité accrue augmente le revenu.
- Le taux d'**emploi** est le rapport de l'emploi à la population active. Un taux d'emploi plus élevé augmente le revenu des ménages; aussi joue-t-il un rôle important pour rehausser le niveau de vie moyen.
- L'**alphabétisation** est essentielle à l'acquisition des compétences de base et à l'acquisition continue du savoir. Nombreux sont les pays qui en font la promotion pour améliorer leur santé économique et le bien-être de leurs citoyens. L'alphabétisation revêt une importance particulière dans une économie mondiale hautement compétitive : ces pays travaillent avec diligence au développement et au perfectionnement de leur capital humain, car ils en reconnaissent l'importance essentielle à leur succès économique.

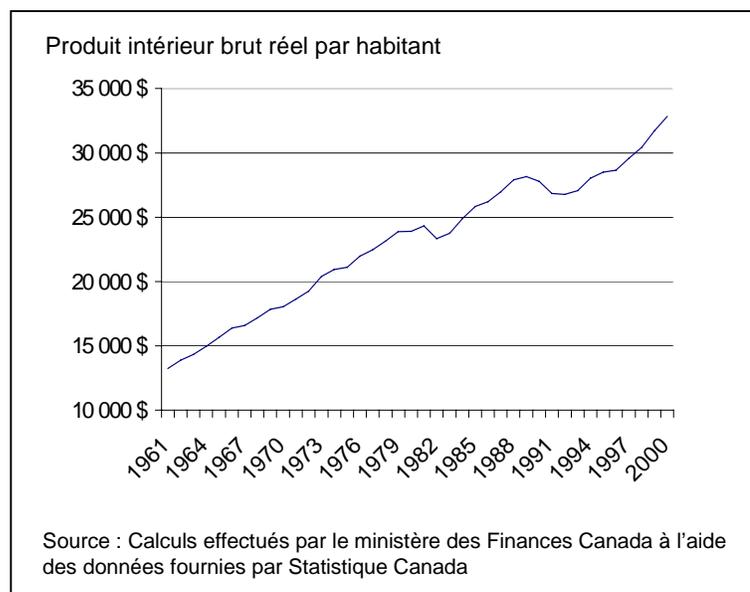




- Le **niveau d'instruction** mesure le capital humain du pays et révèle la qualité et le niveau de qualification de la main-d'œuvre. Une main-d'œuvre instruite et ayant une solide formation est une composante essentielle du mieux-être social et économique d'un pays, car elle permet d'innover et de tirer profit des possibilités économiques. L'éducation a certes un rôle à jouer dans le perfectionnement des compétences de la population et, de ce fait, renforce la capacité des citoyens à apprendre, à travailler et à bien vivre.

L'ÉTAT DE NOS CONNAISSANCES

Le produit intérieur brut (PIB) réel par habitant. Le produit intérieur brut réel par habitant est la principale mesure du bien-être économique et l'indicateur le plus couramment utilisé pour mesurer le niveau de vie. Le PIB réel représente la valeur, corrigée de l'inflation, de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays chaque année. Il permet également de mesurer le revenu généré par la production dans le pays.



Le PIB réel par habitant est le produit de deux variables clés :

- la valeur moyenne des biens et services produits par chaque travailleur;
- la proportion de la population qui travaille.

D'après cette mesure, le niveau de vie moyen des Canadiens et des Canadiennes s'est sensiblement amélioré au cours des quatre dernières décennies, pour passer de légèrement plus de 13 000 \$ en 1961 à près de 33 000 \$ en 2000 (en dollars de 1997).

La production réelle par habitant s'est accrue en moyenne de 2,9 p. 100 par an entre 1995 et 2000, comparativement à seulement 0,2 p. 100 par an au cours de la première moitié de la décennie.



En dépit de cette amélioration, les études portant sur les indicateurs économiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que le niveau de vie moyen de la population canadienne est toujours inférieur d'environ 20 p. 100 à celui de la population des États-Unis, lorsque la mesure s'effectue dans la même monnaie et qu'on tient compte des prix pratiqués dans chaque pays. L'écart de productivité du

Canada par rapport aux États-Unis explique largement cette disparité.

L'écart de productivité global entre le Canada et les États-Unis s'est accru, passant de 12,5 p. 100 en 1981 à 16,1 p. 100 en 2000 (Statistique Canada et Bureau of Labour Statistics des États-Unis).

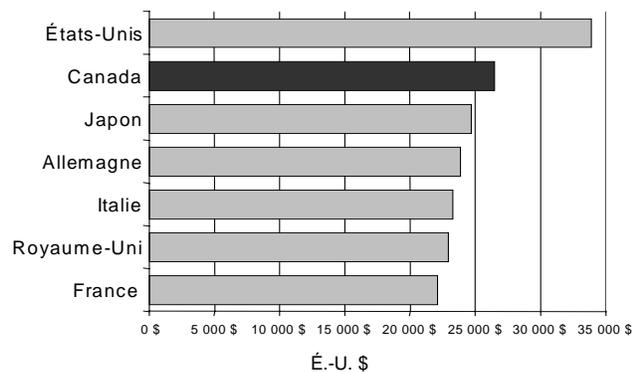
D'autre part, le niveau de vie des citoyens canadiens demeure supérieur à celui des autres pays membres du G-7, comme l'indique le graphique ci-contre.

Le revenu réel disponible par habitant.

Au même titre que le PIB réel par habitant, le revenu réel disponible par habitant dépend de divers facteurs, dont la productivité, le taux d'emploi et les changements apportés aux impôts et aux transferts aux particuliers.

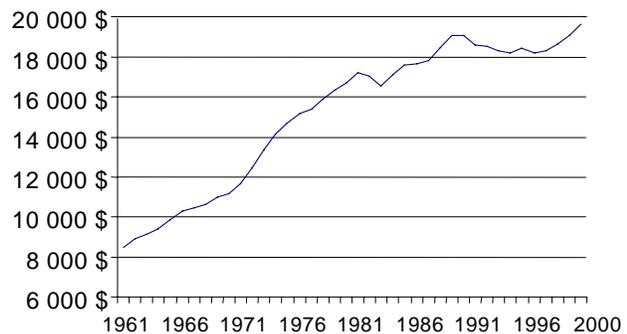
Grâce à la croissance de l'emploi et aux réductions de l'impôt des particuliers, les Canadiens et les Canadiennes ont commencé à voir leur revenu réel disponible augmenter; il s'est accru en moyenne de 2,3 p. 100 par an de 1997 à 2000.

PIB par habitant dans les pays du G-7 en 1999 (d'après la parité des pouvoirs d'achat pour l'année en cause)



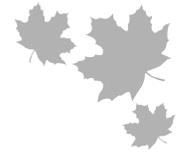
Source : Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Principaux agrégats, Volume 1

Revenu réel disponible par habitant

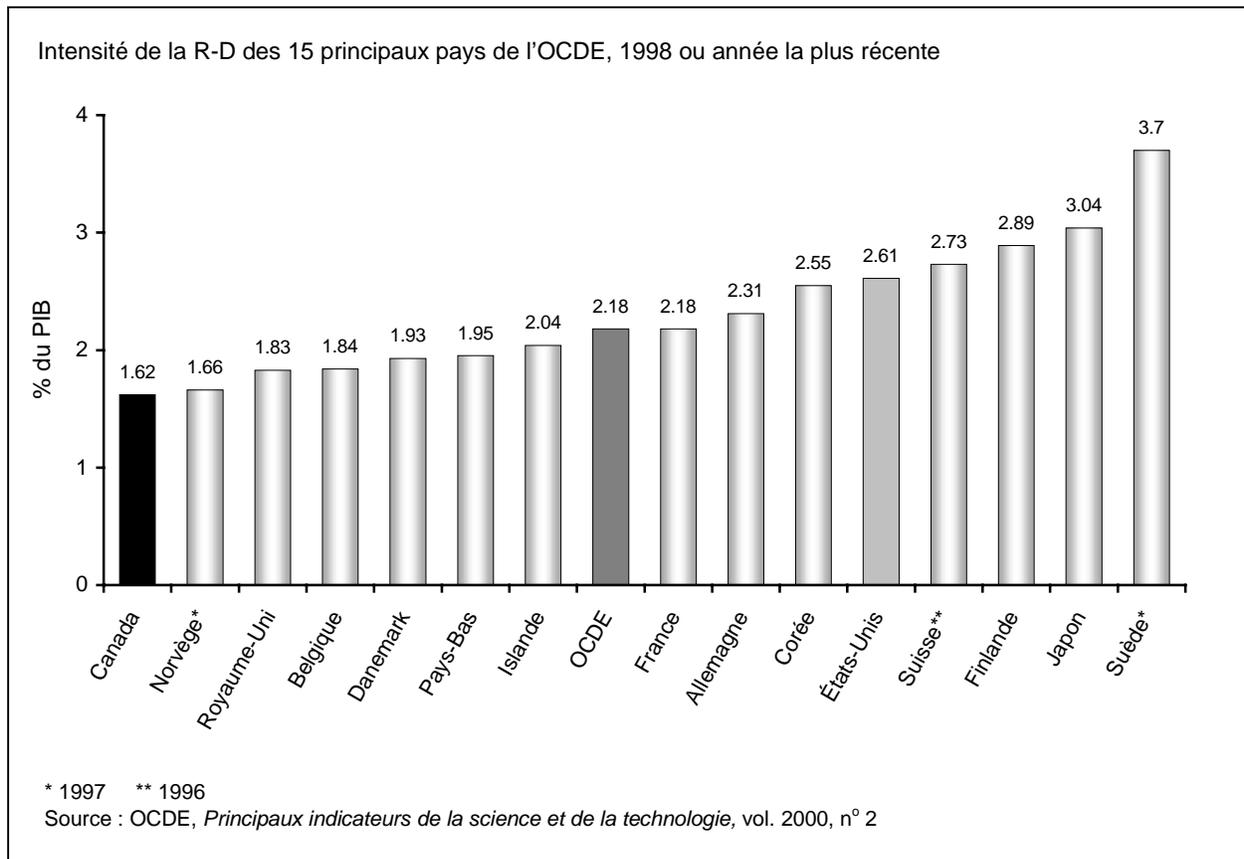


Source : Calculs effectués par le ministère des Finances Canada à l'aide des données fournies par Statistique Canada



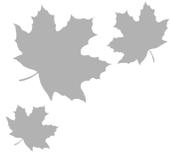


L'innovation. Elle est une composante fondamentale de la croissance de la productivité et du revenu. On la mesure notamment par les dépenses brutes consacrées à la recherche et au développement (DBRD), exprimées en un pourcentage du produit intérieur brut (DBRD/PIB).



Au Canada, le secteur privé est le principal investisseur dans la recherche et le développement (R-D). Bien que les investissements privés en R-D aient augmenté au cours des dernières années, le secteur privé canadien accuse un retard dans ce domaine par rapport aux principaux pays de l'OCDE et ce, même si le Canada possède un régime de crédit d'impôt parmi les plus généreux au monde. En 2000, on évalue à 60 p. 100, à 27 p. 100 et à 11 p. 100 la R-D menée respectivement par le secteur privé, les institutions d'enseignement supérieur et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les 2 p. 100 restants sont attribués aux organismes à but non lucratif. En 1998, le Canada n'a consacré que 1,62 p. 100 de son PIB à la R-D.





La croissance économique n'est pas uniquement une question d'efficacité dans un environnement statique; elle est le résultat des changements technologiques, qui permettent de produire différemment de nouveaux biens et services. Les études de l'OCDE laissent entendre qu'il existe un « déficit d'innovation » entre le Canada et les principaux pays membres de l'OCDE. En d'autres termes, le Canada accuse un certain retard par rapport aux chefs de file mondiaux au chapitre de l'innovation. Il occupe la 15^e place pour ce qui est des dépenses de R-D exprimées en pourcentage du PIB, parmi les pays membres de l'OCDE.

Le gouvernement fédéral s'engage à combler ce déficit en effectuant des investissements régulièrement, en travaillant avec des partenaires et en créant un environnement propice à la création et à la diffusion de nouvelles connaissances et de nouvelles technologies. Par exemple, selon le Conference Board du Canada, le Canada se classe au second rang, derrière les États-Unis, en matière de connectivité. D'énormes progrès pour faire du Canada le pays le plus branché au monde ont été réalisés.

L'emploi. Un taux d'emploi élevé est un élément clé pour rehausser le niveau de vie moyen. Le taux dépend de divers facteurs, dont la conjoncture économique générale et la répartition par âge de la population. Après une faible performance enregistrée au cours de la première moitié des années 1990, le taux d'emploi du Canada a connu une amélioration constante ces dernières années.

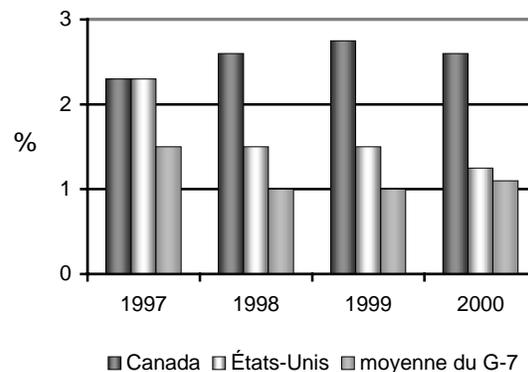
Indice de connectivité pour 2000*

Pays	Rang	Indice
États-Unis	1	130
Canada	2	126
Suède	3	121
Finlande	4	117
Royaume-Uni	5	115
Australie	6	113
Allemagne	7	108
Japon	8	104
France	9	104
Italie	10	99

* L'indice de connectivité est une évaluation pondérée des indicateurs retenus dans les domaines de la disponibilité, du prix, de la portée et de l'utilisation. La disponibilité est mesurée en vertu de 10 indicateurs et a une pondération de 20 p. 100. Le prix est mesuré en vertu de 7 indicateurs et a une pondération de 5 p. 100. La portée est mesurée en vertu de 9 indicateurs et a une pondération de 25 p. 100. L'utilisation est mesurée en vertu de 7 indicateurs et a une pondération de 50 p. 100.

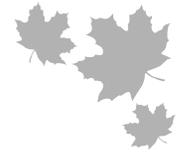
Source : Conference Board du Canada, janvier 2001

Croissance de l'emploi : le Canada par rapport au G-7



Source : Ministère des Finances Canada, *Mise à jour économique*, mai 2001





Depuis 1996, le Canada a enregistré une forte performance du marché du travail. Entre 1996 et 2000, plus de 1,5 million d'emplois ont été créés, ce qui a valu au Canada la première place au sein du G-7 pour ce qui est de la croissance de l'emploi.

Le taux de chômage représente le pourcentage de la population active à la recherche d'un emploi, mais dans l'incapacité d'en trouver un.

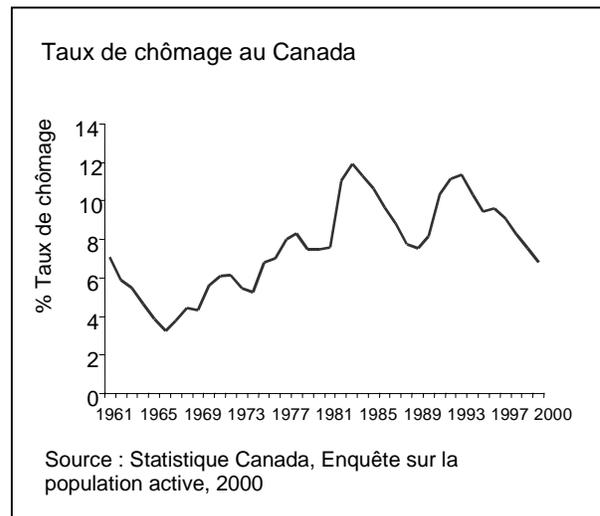
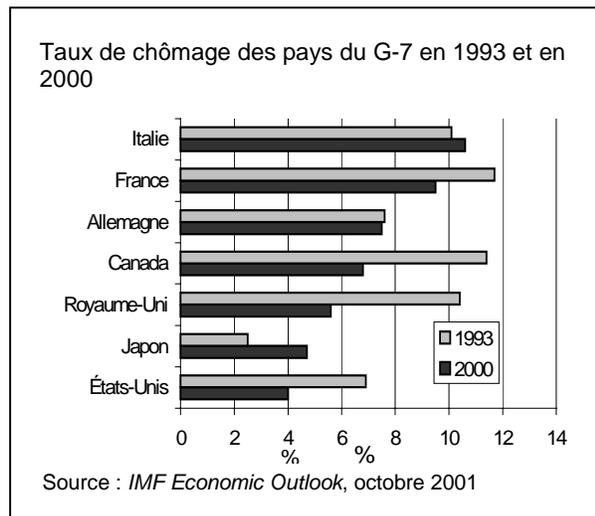
En 1993, c'est le Canada qui, au sein du G-7, avait un des taux de chômage les plus élevés (la mesure étant sur une base comparable). En 2000, le taux de chômage était à son plus bas niveau depuis 26 ans et le Canada s'est classé au quatrième rang des pays du G-7.

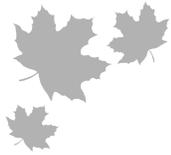
Le taux de chômage désaisonnalisé a chuté, passant de 9,5 p. 100 au début de 1997 à une moyenne de 6,8 p. 100 en 2000.

Néanmoins, le taux de chômage désaisonnalisé constaté pour les neuf premiers mois de 2001 s'établit en moyenne à 7,0 p. 100, contre 6,8 p. 100 pour la même période de l'année précédente.

Le taux de chômage varie considérablement d'une région à l'autre du pays.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, octobre 2001





L'alphabétisation. Un degré minimal d'alphabétisation est maintenant requis pour obtenir et garder la plupart des emplois et pour s'ajuster aux nouvelles possibilités économiques. Et il ne s'agit pas simplement de savoir lire et écrire; il s'agit de la capacité à comprendre et à utiliser l'information.

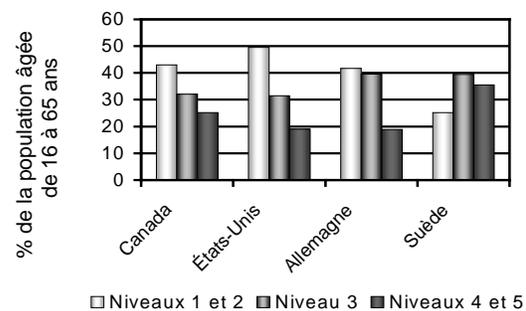
De faibles capacités de lecture et d'écriture peuvent nuire à la qualité de vie et accroître les risques en matière de santé et de sécurité, et donc majorer le coût des services sociaux.

Source : Rassemblement canadien pour l'alphabétisation, 2001

L'alphabétisation est le produit de forces économiques et sociales complexes qui dépassent le système éducatif. Sur le plan économique ou social, ou les deux, la société récompense les personnes alphabétisées et pénalise celles qui ne le sont pas. Les capacités développées de lecture et d'écriture sont considérées comme un atout, car elles permettent aux travailleurs d'un pays de soutenir la concurrence qui s'exerce dans un monde en évolution, ouvrant ainsi la voie à la croissance économique et à l'amélioration de la qualité de vie.

L'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) a façonné notre perception actuelle de l'alphabétisation. L'EIAA établit cinq niveaux de compétence allant du niveau le plus bas (le niveau 1) au niveau le plus élevé (le niveau 5). Selon cette enquête, le niveau 3 est considéré « comme le minimum requis pour composer avec la complexité des exigences de la vie et du travail au quotidien dans les pays de l'OCDE ». (« **Faits saillants du deuxième rapport de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : *Littératie et société du savoir*** »)

Comparaisons internationales des niveaux de capacités selon l'EIAA



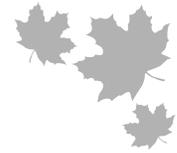
Nota : Les niveaux 1 et 2 sont les niveaux de capacités les plus faibles et les niveaux 4 et 5 sont les niveaux les plus élevés.

Source : OCDE et DRHC, *Littératie et société du savoir*, 1997

Le Canada, tout comme les États-Unis, se caractérise par un degré de variation élevé de la répartition des capacités de lecture et d'écriture ainsi que par un grand nombre de gens se situant tant au niveau le plus bas qu'au niveau le plus élevé de l'échelle. Dans de nombreux pays européens, la variation est relativement petite.

Les jeunes adultes ont l'avantage d'être plus scolarisés, et une plus grande proportion de ce groupe d'âge a un degré d'instruction plus élevé que les adultes plus âgés. Et malgré tout, nous savons qu'un quart des diplômés de l'enseignement secondaire âgés de moins de 20 ans se situent aux niveaux de capacités 1 et 2.





Un effort considérable doit être déployé pour améliorer les capacités et réduire la disparité des résultats des tests de lecture et d'écriture.

Le **niveau d'instruction** influe sur les chances de trouver un emploi, sur le type d'emploi obtenu et sur la sécurité de l'emploi dans l'avenir. L'éducation contribue à la richesse des citoyens canadiens, des familles et de la société dans son ensemble.

Au cours des dernières décennies, la demande au chapitre des compétences des travailleurs des pays de l'OCDE s'est accrue, et cette augmentation a fait des études secondaires supérieures le minimum requis pour intégrer avec succès le marché du travail. Un apprentissage et une formation plus poussés (soit au niveau postsecondaire) s'appuient sur des études secondaires supérieures, et sont une condition essentielle pour occuper un poste de spécialiste ou de travailleur du savoir.

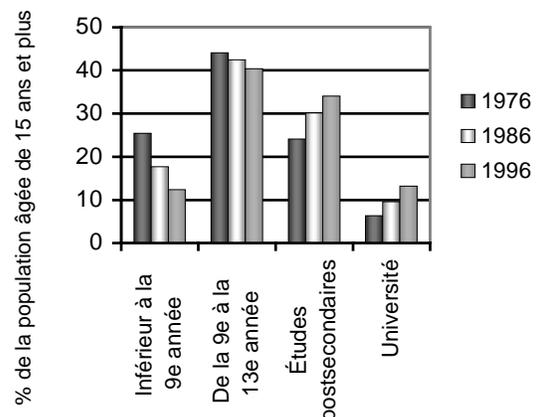
Environ 67,4 p. 100 des Autochtones possèdent un niveau d'instruction inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire, comparativement à 43,7 p. 100 pour les non-Autochtones.

Le nombre d'étudiants des Premières nations s'inscrivant à des programmes d'études postsecondaires a augmenté; il est passé de 250 en 1968-1969, à environ 27 000 en 1999-2000.

Environ 8,1 p. 100 des Autochtones ont terminé des études postsecondaires, comparativement à 17,7 p. 100 dans la population non autochtone.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 1996*

Niveau de scolarité atteint



Source : Statistique Canada, *Recensement de 1996*, tableaux pour l'ensemble des pays

Le niveau de scolarité des Canadiens et des Canadiennes âgés de 15 ans et plus n'a cessé de s'accroître. Les constats suivants caractérisent l'évolution de ce groupe d'âge entre 1976 et 1996 :

- La proportion de jeunes ayant moins de 9 ans de scolarité a baissé, passant de 25,4 p. 100 à 12,4 p. 100;
- La proportion de jeunes ayant entre 9 et 13 ans de scolarité a baissé, passant de 44,1 p. 100 à 40,4 p. 100;
- La proportion de jeunes poursuivant des études postsecondaires a augmenté, passant de 24,1 p. 100 à 34,0 p. 100;



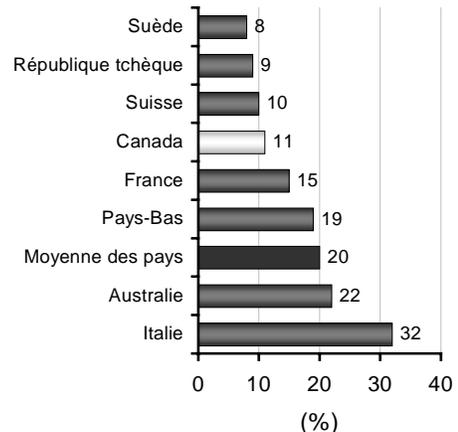


- La proportion de jeunes obtenant un diplôme universitaire a augmenté, passant de 6,4 p. 100 à 13,2 p. 100.

Pour ce qui est du pourcentage des jeunes adultes non inscrits à un programme d'études secondaires supérieures ou n'ayant pas terminé leurs études secondaires supérieures, le Canada fait assez bonne figure comparativement aux autres pays postindustriels.

Pour être considérée hautement qualifiée et compétente, la main-d'œuvre doit posséder les connaissances et la formation qui s'acquièrent dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Au Canada, les demandes d'inscription à des programmes d'études postsecondaires sont à la hausse.

Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 29 ans) non inscrits à un programme d'études secondaires supérieures ou n'ayant pas terminé leurs études secondaires supérieures



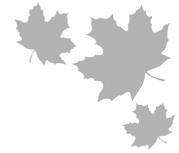
Source : *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE 2000* (les données concernant les États-Unis ne sont pas connues)

LES RENSEIGNEMENTS SUR LE RENDEMENT DES PROGRAMMES

À titre d'exemple de réussite d'un programme élaboré en collaboration avec les provinces et les territoires, les Accords de développement du marché du travail (ADMT) ont eu un effet positif sur le perfectionnement des compétences et jouent un rôle de premier plan dans l'intégration au marché du travail et la croissance économique.

Les ADMT sont en fait des partenariats qui répondent aux besoins spéciaux des marchés du travail locaux. Depuis 1996, des accords ont été négociés, signés et mis en œuvre dans toutes les provinces et les territoires, à l'exception de l'Ontario. Ces accords ont permis de clarifier les responsabilités qui échoient au gouvernement fédéral, aux provinces et aux territoires dans le secteur du marché du travail.





Aux termes des accords, quelques provinces et territoires ont négocié des accords de transfert avec le gouvernement fédéral. En vertu de ces derniers, ils sont pleinement responsables de la conception et de la mise en œuvre de mesures d'aide à l'emploi, lesquelles sont financées au moyen du programme d'assurance-emploi. D'autres provinces et territoires ont négocié des ententes de cogestion avec le gouvernement fédéral. En vertu de ces ententes, les deux parties planifient, conçoivent et évaluent des mesures d'aide à l'emploi, qui sont financées et mises en œuvre par Développement des ressources humaines Canada dans le cadre du programme d'assurance-emploi.

Il se pourrait bien que l'instauration des Accords de développement du marché du travail, les modifications apportées à la *Loi sur l'assurance-emploi* et la solide performance du marché du travail enregistrée entre 1998 et 2000 aient contribué au retour au travail de plus de 567 000 prestataires d'assurance-emploi, et à l'épargne de 938,5 millions de dollars réalisée en 1999 au titre des prestations d'assurance-emploi qui, autrement auraient été versées.

Source : *Assurance-emploi – Rapport de contrôle et d'évaluation 2000*

Les principaux indicateurs de résultats servant à mesurer l'incidence des deux types d'accords sur les Prestations d'emploi et les Mesures de soutien (programmes et services offerts en vertu des ADMT) sont les suivants :

- le nombre de prestataires d'assurance-emploi;
- le nombre d'anciens prestataires d'assurance-emploi qui ont réintégré le marché du travail;
- le nombre de prestations d'assurance-emploi requis a diminué.

Les deux ordres de gouvernement compétents évaluent conjointement les programmes et les services offerts aux termes des accords. Les évaluations préliminaires portent surtout sur la conception, la prestation et la mise en œuvre. D'après les résultats consignés dans *Assurance-emploi – Rapport de contrôle et d'évaluation 2000*, les ADMT ont permis :

- de réduire le chevauchement des programmes et services offerts;
- d'accroître la souplesse des programmes et des services;
- d'élargir les partenariats créés entre les ordres de gouvernement et au sein de chacun.

D'autres évaluations seront effectuées après trois années de mise en œuvre des accords. Elles donneront des renseignements plus détaillés sur l'incidence que les ADMT ont eue sur les programmes et services.





LES PROGRAMMES ET INITIATIVES LIÉS AUX AVENUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'INNOVATION AU CANADA

Le présent chapitre se termine par une liste qui fait état d'autres programmes et initiatives d'envergure du gouvernement fédéral favorisant de nouvelles avenues de développement économique et l'innovation au Canada. On peut obtenir des renseignements additionnels sur ces programmes et initiatives (et dans certains cas sur le rendement) grâce aux hyperliens contenus dans la version électronique du rapport.

Bon nombre de programmes et d'initiatives relèvent de partenariats horizontaux, c'est-à-dire que divers ministères, organismes, gouvernements ou tiers intervenants travaillent ensemble pour obtenir des résultats communs. Des renseignements plus détaillés sur les initiatives horizontales entreprises sont communiqués en direct à l'adresse

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/coll_res/coll_res_f.htm.

La liste est établie d'après les indicateurs dont traite le présent chapitre. Toutefois, un grand nombre de programmes donnent lieu à des mesures ou à des politiques liées à plus d'un indicateur ou enjeu.

LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT RÉEL PAR HABITANT

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Fonds pour la création de possibilités économiques (FCPE)
- Programme d'entrepreneuriat pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations
- Programme de grands projets d'entreprise (PGPE)
- Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources (PPER)
- Programme du développement économique des collectivités (PDEC)

Agence de promotion économique du Canada atlantique

- Capital de risque
- Connexion jeunes entrepreneurs
- Développement des collectivités

- Programme de développement des entreprises

Agence des douanes et du revenu du Canada

- Guide pour les petites entreprises canadiennes

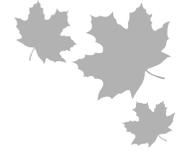
Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Groupe d'affaires
- Partenariat rural canadien
- Programme canadien de la gestion d'entreprise agricole (PCGEA)
- Programme pilote de gestion d'entreprise agricole pour les Autochones

Corporation commerciale canadienne

- Jumelage pour les marchés publics américains
- Préfinancement à l'exportation
- Service de maître d'oeuvre international





- Service de maître d'oeuvre international pour les ventes au DoD et à la NASA

Développement des ressources humaines Canada

- Centres de services aux entreprises du Canada

Développement économique Canada pour les régions du Québec

- Développement des collectivités
- Initiatives régionales stratégiques (IRS)

Diversification de l'économie de l'Ouest

- Ententes de partenariat pour le développement économique de l'Ouest (EPDEO)
- Ententes sur le développement urbain
- L'initiative de développement économique des communautés francophones de l'Ouest
- Réseau de services aux entreprises de l'Ouest

Financement agricole Canada

- Investissements
- Prêt

Industrie Canada

- Centre de ressources pour les détaillants
- Démarrer une petite entreprise - Strategis
- Entreprises autochtones du Canada
- Initiative fédérale de développement économique pour le nord de l'Ontario
- Le commerce électronique au Canada
- Loi sur le financement des petites entreprises du Canada
- Sources de financement

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

- Canadexport en direct
- Programme de développement des marchés d'exportation

Ressources naturelles Canada

- Programme de promotion des investissements internationaux

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

- Infrastructures Canada

LE REVENU RÉEL DISPONIBLE PAR HABITANT

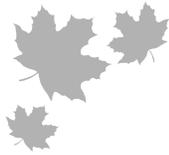
Développement des ressources humaines Canada

- La prestation nationale pour enfants (PNE)

Ministère des Finances Canada

- Allocation pour frais de chauffage (AFC)
- Allocations spéciales pour enfants
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées
- Crédit pour la TPS/TVH
- Plan quinquennal de réduction des impôts par 100 milliards de dollars
- Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE)
- Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt
- Trousse générale d'impôt et de prestations





L'INNOVATION

Agence de promotion économique du Canada atlantique

- Programme de développement des entreprises (PDE)

Agence des douanes et du revenu du Canada

- Programme d'encouragement fiscal à la recherche scientifique et au développement expérimental (RS&DE)
- Programmes de R&D des gouvernements provinciaux et territoriaux

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Programme de partage des frais pour l'investissement en R.-D. (PPFI)

Centre national de recherches du Canada

- Le réseau canadien de technologie

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

- Aide aux conférences de recherche spéciales et aux congrès internationaux au Canada
- Aide aux revues de recherche et de transfert
- Initiative de la nouvelle économie

Développement économique du Canada pour les régions du Québec

- IDÉE-PME
- Fonds d'expérimentation en multimédia

Fondation canadienne pour l'innovation

- Fondation canadienne pour l'innovation

Industrie Canada

- Chaires de recherche du Canada

- Comité consultatif canadien de la biotechnologie
- GENOME Canada
- Office de la propriété intellectuelle du Canada
- Partenariat technologique Canada
- PRECARN
- Programme des collectivités ingénieuses
- Réseaux de centres d'excellence (RCE)
- Réseau des écoles innovatrices de Rescol
- Un Canada branché

Pêches et Océans Canada

- Programme Argo
- Programme d'aquaculture durable
- Programme coopératif de recherche-développement en aquaculture

Ressources naturelles Canada

- Division de l'énergie renouvelable et électrique (DERE)
- GéoConnexions
- Initiative des Collectivités durables
- Initiative géoscientifique ciblée
- Laboratoire de la technologie des matériaux CANMET – Secteur des minéraux et des métaux, programmes de recherche
- Laboratoires des mines et des sciences minérales de CANMET
- Programme d'automatisation des mines
- Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER)
- Programme de forêts modèles du Canada
- Programme Forestier des Premières nations
- Programme de recherche et de développement énergétiques dans l'industrie (RDEI)
- Services du Laboratoire canadien de recherche sur les explosifs





L'EMPLOI

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT)
- Programme carrière-été pour les étudiants inuits et ceux des Premières nations
- Programme d'emploi des Autochtones
- Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Horizons Sciences en Agriculture et en Agroalimentaire

Développement des ressources humaines Canada

- Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH)
- À propos d'Employeurs en ligne
- Classification nationale des professions et Guide sur les carrières - Système Internet
- Compétence.ca – Réseau de carrière et de recrutement
- Connexion employeurs
- Emplois et travailleurs (Possibilités d'emploi)
- Guichet emplois
- Info-emploi jeunesse (SEJ)
- Information sur les carrières
- Initiatives jeunesse de DRHC
- Normes nationales de professions
- ProjetEmploi
- Service de placement électronique
- Stratégie de développement des ressources humaines autochtones

Industrie Canada

- Strategis – Emploi, apprentissage

Pêches et Océans Canada

- Programme d'accès aux pêches
- Programme de formation des pêcheurs des Premières Nations
- Stratégie des pêches autochtones

Ressources naturelles Canada

- Participation des Autochtones dans la mise en valeur des minéraux

L'ALPHABÉTISATION

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

- Valoriser l'alphabétisme au Canada

Développement des ressources humaines Canada

- Base de données en alphabétisation des adultes
- Le Secrétariat national à l'alphabétisation (SNA)

Postes Canada

- Programme scolaire de Postes Canada

LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Enseignement primaire et secondaire
- Programme d'alternance études-travail pour les écoles des Premières Nations
- Programme de camp d'été scientifique et technologique pour les Premières nations et les Inuits
- Programmes d'enseignement postsecondaire





Agence des douanes et du revenu du Canada

- Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Développement des ressources humaines Canada

- Bureau des technologies d'apprentissage
- Programme canadien des prêts aux étudiants
- Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire

- Les bourses du millénaire

Industrie Canada

- Campus branché Canadien
- Certificat de compétences de ConnectAction
- Cibléétudes

- Ordinateurs pour les écoles
- Premières nations sur Rescol
- Prix du premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement
- Programme des didacticiels multimédias et des nouvelles applications d'accès publique de Rescol
- Rescol

Ministère de la Justice Canada

- Bourses du Programme d'accès aux études en droit pour les Autochtones

Santé Canada

- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones des réserves
- Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques





LA SANTÉ DES CANADIENS ET DES CANADIENNES

L'ENJEU

La santé de la société canadienne, tout comme sa réussite au XXI^e siècle, repose sur la santé et le bien-être des personnes et des collectivités. Il n'est donc pas surprenant que les Canadiens et les Canadiennes accordent une grande importance à leur santé et à celle de leur famille, amis et collectivités.

La plupart d'entre nous sommes d'accord pour dire que la santé est importante, mais que signifie au juste être en bonne santé? Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité » (Préambule à la Constitution de l'OMS, 1946).

La définition de l'OMS, qui s'appuie sur plusieurs travaux de recherche, révèle que de nombreux facteurs se conjuguent pour influencer sur la santé. Il s'agit de facteurs externes, qui entretiennent des liens complexes entre eux. Mentionnons les réseaux de soutien social, le niveau d'instruction, l'emploi et les conditions de travail, les environnements sociaux et physiques, les habitudes de vie, le développement sain dans l'enfance, le patrimoine biologique et génétique, les services de santé, les rapports sociaux entre les sexes et la culture. (Santé Canada, *Pour une compréhension commune : une clarification des concepts clés de la santé de la population* – document de travail, 1996).

Les éléments de preuve recueillis montrent que la santé est, dans un sens, influencée par des facteurs individuels et collectifs. En d'autres termes, nous avons tous un rôle à jouer : dans les choix personnels que nous faisons, dans les soins que nous prodiguons aux malades et dans l'élaboration de la politique gouvernementale. Parallèlement, de nombreux déterminants de la santé sont influencés non seulement par l'approche individuelle mais aussi par les milieux sociaux et économiques ainsi que l'action d'intervenants comme le gouvernement, les entreprises et les organismes bénévoles.

Le système de santé est une composante essentielle du plan d'action du gouvernement du Canada qui vise à améliorer la santé des citoyens canadiens. En vertu de la Constitution canadienne, la prestation des soins de santé universels, garantis à tous les citoyens, relève des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral exerce pour sa part les fonctions suivantes :

- veiller à ce que des groupes particuliers de la société, comme les Premières nations et les Inuits ainsi que les anciens combattants, aient accès aux soins de santé;





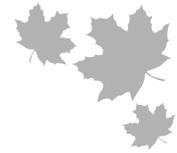
- assurer la protection sanitaire en général, notamment la surveillance épidémiologique et la réglementation des produits pharmaceutiques et des appareils médicaux;
- promouvoir l'information en matière de santé, la prévention des maladies et les stratégies éducatives pour informer les citoyens des répercussions de leurs choix sur leur santé;
- effectuer des travaux de recherche, par l'intermédiaire d'organismes, comme les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Institut canadien d'information sur la santé et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, ainsi que d'autres programmes de recherche, dont ceux de Santé Canada;
- apporter un soutien financier aux régimes de soins de santé des provinces;
- sauvegarder les principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*.

Du point de vue international, les Canadiens et les Canadiennes jouissent d'un niveau de santé élevé. Malgré tout, le gouvernement du Canada s'est engagé à améliorer la santé de l'ensemble de la population canadienne. Le gouvernement fédéral insiste tout particulièrement sur les stratégies de prévention et de promotion de la santé, il travaille au renforcement de la protection sanitaire, il favorise l'innovation et la recherche, il répond aux besoins des Autochtones en matière de santé et il collabore avec les provinces et les territoires à la mise en place d'un régime de soins de santé solide et efficace, qui favorise des habitudes de vie saines dans un environnement sain.

Comme il a été mentionné, les soins de santé ne constituent qu'un des nombreux facteurs qui influent sur notre santé, et ils sont essentiellement du ressort des provinces et des territoires. Par conséquent, le présent chapitre contient des renseignements généraux sur la santé de la population canadienne, et non sur le rendement du système. Bon nombre de Canadiens et de Canadiennes s'inquiètent de la condition du système, étant donné l'existence de longues listes d'attente et l'incertitude face à la disponibilité de services d'urgence ou de personnel soignant.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les provinces et les territoires pour renouveler et renforcer le système de santé, qui constitue une pierre angulaire de notre qualité de vie. Ainsi, dans le cadre d'une entente conclue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux à l'issue de la réunion des premiers ministres tenue en septembre 2000, le gouvernement fédéral s'est engagé à consacrer, sur une période de cinq ans, 21,2 milliards de dollars au Plan d'action sur la santé. Cet investissement permettra à tous les gouvernements de contribuer à l'élaboration d'un système de santé moderne et durable pour les Canadiens et les Canadiennes. Il aidera également les provinces et les territoires à s'attaquer aux défis actuels du système de santé, notamment les listes d'attente, les salles d'urgence bondées et le manque de services de diagnostic.





Les citoyens ont le droit de savoir ce que rapporte leur investissement en matière de santé. D'ailleurs les résultats sont essentiels à la prise de décisions éclairées et à l'amélioration de la gestion des programmes de santé. Lors de la réunion des premiers ministres de septembre 2000, les gouvernements ont convenu qu'à compter de septembre 2002, ils rendraient compte régulièrement à la population canadienne de l'état de santé de la population, des résultats obtenus, du rendement des services de soins de santé financés par l'État et des mesures prises pour améliorer ces services. Les ministres de la Santé des divers ordres de gouvernement ont collaboré à l'établissement d'un plan d'ensemble s'appuyant sur des indicateurs comparables. Santé Canada, Statistique Canada et l'Institut canadien d'information sur la santé travaillent conjointement avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'indicateurs et de données aux fins de présentation de rapports.

Dès que l'on saura de quelle façon le système de santé répond aux besoins de la population canadienne, les gouvernements seront en mesure d'utiliser l'information obtenue pour renouveler et renforcer le régime d'assurance-maladie. Dans les prochains rapports, des liens seront établis dans la mesure du possible, avec les renseignements comparables sur la santé qui seront produits par divers ordres de gouvernement.

Le gouvernement du Canada a également démontré son engagement pour renouveler et améliorer le système de santé lorsque le Premier ministre a annoncé, le 4 avril 2001, que l'ancien premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, avait été nommé à la tête de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada. La Commission a comme mandat de recommander des politiques pour assurer la viabilité à long terme d'un système de santé public universel, qui offre des services de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes. Les travaux de la Commission s'effectueront en deux étapes. Premièrement, M. Romanow consultera les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les professionnels et les

L'Institut canadien d'information sur la santé évalue à plus de 95 milliards de dollars les dépenses consacrées aux soins de santé en 2000, soit une hausse de 6,9 p. 100 par rapport à l'année précédente. C'est donc dire que les dépenses représentent plus de 3 000 \$ par habitant par année, une hausse de près de 175 \$ comparativement à 1999 (sans tenir compte de l'inflation).

À l'heure actuelle, plus de 7 dollars sur 10 des dépenses publiques sont consacrés aux soins de santé. En 2000, les dépenses se chiffraient à environ 67,6 milliards de dollars. À la fin des années 1990, sous l'effet de réinvestissements importants des gouvernements dans le régime des soins de santé, les dépenses publiques totales consacrées à la santé ont commencé à augmenter.

En 1998, les États-Unis étaient le seul pays à devancer le Canada pour ce qui est de la part de la production économique consacrée aux soins de santé. Le Canada a alloué 9,3 p. 100 de son produit intérieur brut aux soins de santé comparativement à 13,6 p. 100 aux États-Unis, toutes sources de financement publiques et privées confondues.

Source : Institut canadien d'information sur la santé, [Les soins de santé au Canada 2001](#)





intervenants du domaine de la santé; les résultats de cette consultation serviront à la rédaction d'un rapport provisoire qui sera déposé au début de 2002. Deuxièmement, M. Romanow demandera directement aux Canadiens et aux Canadiennes ce qu'ils pensent de ce rapport provisoire, puis produira un rapport final qui sera présenté au Premier ministre en novembre 2002.

L'Entente-cadre sur l'union sociale, signée en 1999 par l'ensemble des provinces et des territoires à l'exception du Québec, engage les gouvernements à conjuguer leurs efforts pour répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes en matière de santé et de services sociaux.

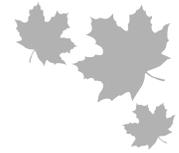
Le **plan d'action sur la santé**, annoncé lors de la réunion des premiers ministres de septembre 2000, témoigne de la collaboration intergouvernementale au chapitre de la santé.

Dans le cadre de l'**Initiative de développement de la petite enfance**, les gouvernements canadiens travaillent à l'amélioration des conditions de vie des enfants du Canada.

L'information qui suit donne un aperçu de l'état de santé de la population canadienne au moyen de quatre indicateurs : l'espérance de vie, l'état de santé, la mortalité infantile et l'activité physique.

- L'**espérance de vie** est depuis longtemps considérée comme un indicateur fondamental et fiable de la santé générale d'une population, bien qu'on l'ait parfois critiquée parce qu'elle met l'accent sur la longévité plutôt que sur la qualité de vie. L'espérance de vie permet néanmoins d'effectuer des comparaisons pertinentes au fil du temps et entre les administrations publiques.
- L'auto-évaluation de l'**état de santé** mesure la santé physique et mentale des citoyens telle qu'ils la perçoivent. Il s'agit d'une évaluation d'un point de vue positif et non simplement d'un constat d'absence de maladie. Cet indicateur peut également être un bon indice de l'existence de problèmes mesurés de façon plus objective.
- La **mortalité infantile** tient souvent lieu d'indicateur de base du développement social et économique et, à ce titre, elle permet d'effectuer des comparaisons pertinentes au fil du temps et entre les administrations publiques.
- Contrairement aux trois autres indicateurs, l'**activité physique** est un facteur qui influe sur la santé, plutôt qu'une mesure de l'état de santé. Il est généralement reconnu que le manque d'activité physique est un facteur de risque associé aux maladies coronariennes. L'activité physique est salutaire à la santé et ce, à bien des égards : maintien du poids santé, risque réduit de diabète, de cancer et d'ostéoporose, réduction du stress, pour ne citer que ceux-là. Par conséquent, le degré d'activité physique pendant les temps de loisir est un important déterminant de l'état de santé global de la population canadienne (Statistique Canada, *Rapport statistique sur la santé de la population canadienne*, 1999).





Les quatre indicateurs susmentionnés ne permettent pas de brosser un tableau complet de l'état de santé des Canadiens et des Canadiennes, mais ils en soulignent les éléments importants. Par exemple, à l'exception de l'activité physique, les indicateurs ne révèlent pas la façon dont diverses forces économiques, sociales et environnementales se combinent pour influencer la santé (bon nombre de ces facteurs sont abordés dans d'autres chapitres). Néanmoins, examinés globalement, ils nous donnent un bon aperçu de l'état de santé de la population canadienne.

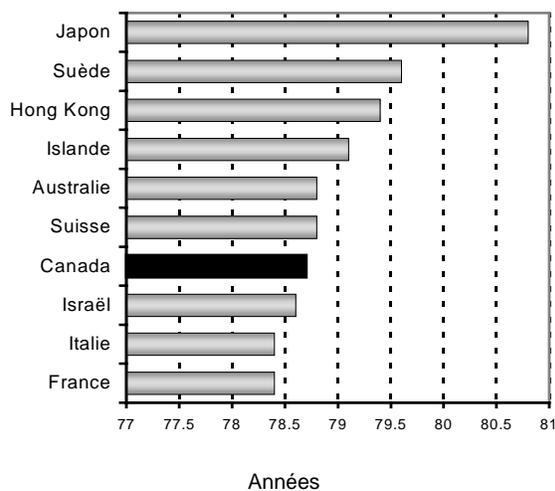
L'ÉTAT DE NOS CONNAISSANCES

De façon générale, **l'espérance de vie** au Canada n'a cessé d'augmenter, passant de 59 ans au début des années 1920 à près de 79 ans en 1999 (75,9 ans pour les hommes et 81,4 ans pour les femmes) (Santé Canada, *Rapport ministériel sur le rendement 2000-2001*). En 1999, sur plus de 160 pays, le Canada se classait parmi les 10 premiers au chapitre de l'espérance de vie.

Pour les Indiens inscrits, dans les réserves, l'espérance de vie à la naissance se rapproche de celle de la population canadienne générale. Néanmoins, un écart d'environ 5,7 ans existe toujours entre l'espérance de vie des Indiens inscrits et celle de la population canadienne (Affaires indiennes et du Nord Canada, *Données ministérielles de base 2000*).

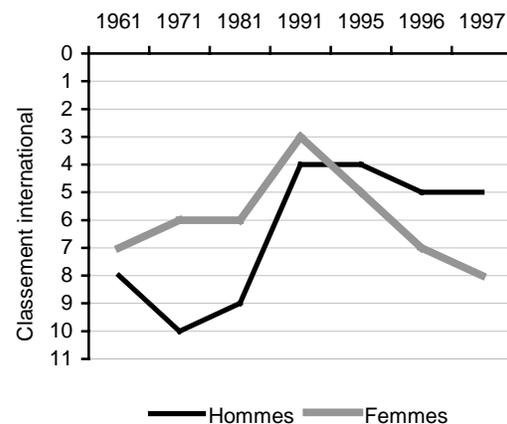
Bien que les femmes vivent plus longtemps que les hommes, elles sont plus touchées par la maladie, l'invalidité et le stress (Statistique Canada, *La santé de la population canadienne 2001*).

Espérance de vie à la naissance
(Dix premiers pays, 1999)



Source : Nations Unies, *Rapport mondial sur le développement humain 2001*

Classement international du Canada pour
l'espérance de vie à la naissance
(années choisies entre 1961 et 1997)



Nota : 1 = espérance de vie la plus élevée parmi les pays membres de l'OCDE.

Source : Données d'Éco-Santé de l'OCDE, 2000





En ce qui a trait à l'espérance de vie, depuis 1961, le Canada se place parmi les 10 premiers des 29 pays membres de l'OCDE. On note toutefois des changements dans le classement des hommes et des femmes. Entre 1961 et 1991, le classement relatif était plus élevé pour les Canadiennes que pour les Canadiens, alors que l'inverse s'est produit de 1995 à 1997.

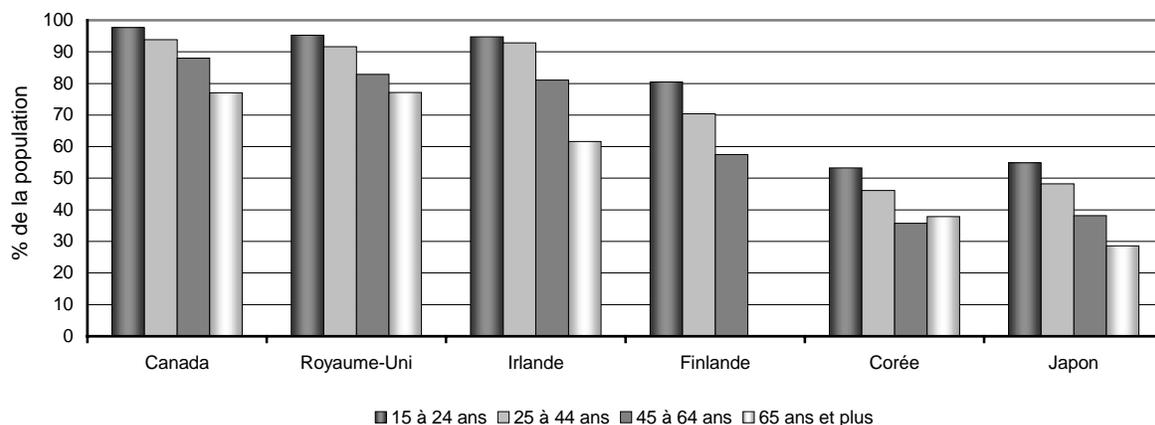
Depuis les années 1960, l'espérance de vie des personnes qui ont déjà atteint l'âge de 65 ans a augmenté, passant de 78 ans à plus de 80 ans pour les hommes, et de 80 ans à plus de 83 ans pour les femmes (Santé Canada, *Rapport ministériel sur le rendement 1999-2000*).

L'auto-évaluation de l'**état de santé** mesure la santé physique et mentale selon la perception personnelle des citoyens.

En 1998-1999, approximativement 69 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes ont jugé que leur santé était très bonne, voire excellente, comparativement à 67 p. 100 en 1994-1995. Seulement 8 p. 100 ont jugé que leur santé était plus ou moins bonne, soit à peu près la même proportion (9 p. 100) qu'en 1994-1995 (Statistique Canada, *Indicateurs de santé*, juin 2001).

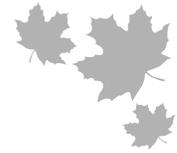
Il est moins probable que les Canadiens et les Canadiennes qui ont un revenu et un niveau d'instruction peu élevés estiment que leur santé est très bonne, voire excellente, comparativement à ceux dont le revenu et le niveau d'instruction sont plus élevés (*Rapport statistique sur la santé de la population canadienne 1999*).

Bon état de santé autoévalué :
Comparaison internationale, 1998



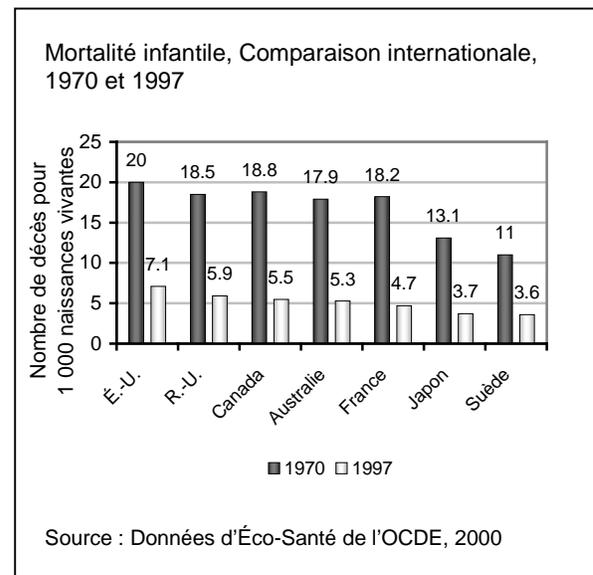
Source : Données d'Éco-Santé de l'OCDE, 2000
Les pays sont choisis en fonction des données de l'OCDE.
Il n'existe pas de données pour le groupe de plus de 65 ans de la Finlande.





Une étude menée par l'OCDE en 1998 a révélé qu'à l'échelle internationale, le peuple canadien est toujours parmi ceux qui sont les plus enclins à juger leur état de santé satisfaisant. Il n'existe toutefois pas de norme internationale pour mesurer l'état de santé perçu, et il est conseillé de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données de divers pays (*Rapport statistique sur la santé de la population canadienne*, 1999).

Le taux de **mortalité infantile** a diminué considérablement au cours du siècle dernier et ce, dans presque tous les pays développés. Cette situation est attribuable aux améliorations apportées en matière d'hygiène, de nutrition, d'alimentation des jeunes enfants et de santé maternelle et infantile, sans compter l'amélioration de la situation économique de la population. Au Canada, le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 134 morts infantiles pour 1 000 enfants vivants en 1901 à 5,5 morts pour 1 000 enfants vivants en 1997 (Statistique Canada, *Le Quotidien*, 31 mars 2000).



En outre, le taux de survie des bébés prématurés a augmenté, grâce à une amélioration des soins spécialisés prodigués aux femmes enceintes et aux nouveau-nés, ainsi que leur accessibilité. Le nombre de nouveau-nés à risque élevé enregistrés comme des naissances a connu une telle augmentation qu'il a entraîné une réduction du taux de mortalité infantile.

Dans le contexte nord-américain, le Canada a accompli des progrès au chapitre de la mortalité infantile, mais comparativement aux pays d'Europe ou au Japon, sa progression est moins impressionnante. Par exemple, en 1997, le taux de mortalité infantile de la Suède était de 3,6 morts infantiles pour 1 000 enfants vivants; au Japon, elle était de 3,7 morts pour 1 000 enfants vivants (Données d'Éco-Santé de l'OCDE, 2000).



En dépit de l'éventail de services et de programmes qui sont actuellement offerts aux collectivités autochtones et financés par les deux ordres de gouvernement, les enfants et les familles autochtones sont nettement au-dessous de la moyenne canadienne d'après de nombreux indicateurs socio-économiques du bien-être. Certes, leur situation s'améliore à de nombreux égards, mais les efforts doivent se poursuivre pour diminuer les écarts et renforcer le potentiel des collectivités. Par exemple :

- La mortalité infantile est à la baisse, mais elle est toujours le double de celle de la population non autochtone.
- Les enfants autochtones sont plus de trois fois plus sujets que les enfants non autochtones au syndrome de la mort subite du nourrisson.
- En 1995, trois enfants autochtones sur cinq âgés de moins de six ans appartenaient à des familles à faible revenu, comparativement au ratio national de un sur quatre.
- Dans les collectivités des Premières nations, le taux d'invalidité est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.
- Le taux de suicide chez les jeunes (de 15 à 24 ans) des Premières nations est huit fois plus élevé que le taux national pour les femmes et cinq fois plus élevé pour les hommes.

Sources : Affaires indiennes et du Nord Canada, [Données ministérielles de base 2000](#)

L'activité physique. Selon le rapport *La santé de la population canadienne* (publié par Statistique Canada en 2001), l'activité physique régulière peut être salutaire à la santé tant physique que mentale. En effet, les personnes qui font de l'exercice sont moins susceptibles de souffrir de certaines maladies chroniques et de problèmes d'ordre émotif. Des études montrent, par exemple, que le risque d'avoir une maladie cardiaque est considérablement plus élevé chez les personnes sédentaires (5,0 p. 100) ou celles qui ne font que peu d'activité physique (3,7 p. 100) que chez les personnes qui pratiquent une activité physique de façon modérée ou intensive (1,0 p. 100 et 1,3 p. 100 respectivement) (Statistique Canada, *Rapports sur la santé*, vol. 11, n° 1, 1999).

D'après les spécialistes en la matière, une augmentation de 10 p. 100 de l'activité physique permettrait de réduire de 5 milliards de dollars les coûts des soins médicaux et des congés de maladie, ainsi que les recettes fiscales perdues en raison de décès prématurés.

En moyenne, l'activité physique diminue avec l'âge.

En moyenne, pour tous les groupes d'âge, les hommes font plus d'activité physique que les femmes, sauf pour le groupe de 45 à 64 ans.

Source : [La santé de la population canadienne](#), 2001

En 1998-1999, environ 22 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes de 12 ans et plus ont déclaré s'adonner régulièrement à une activité physique intense pendant leur temps libre (*La santé de la population canadienne*, 2001).





La marche est de loin l'activité physique la plus populaire au Canada. Le jardinage et l'exercice à la maison viennent en deuxième et en troisième positions (Statistique Canada, *Enquête nationale sur la santé de la population*, 1999).

LES RENSEIGNEMENTS SUR LE RENDEMENT DES PROGRAMMES

La santé est déterminée par un ensemble complexe de facteurs qui dépassent largement le champ de compétence du gouvernement fédéral. Néanmoins, le gouvernement du Canada continuera de promouvoir la santé des Canadiens et des Canadiennes grâce à un ensemble intégré de mesures législatives et réglementaires et de programmes élaborés en étroite collaboration avec le secteur privé, des associations, les provinces et les territoires, ainsi que les Canadiens et les Canadiennes.

D'ailleurs, la promotion des programmes organisés de dépistage du cancer du sein témoigne de ces efforts qui donnent des résultats considérables. Dans le cadre de l'Initiative de lutte contre le cancer du sein, Santé Canada collabore avec les provinces et les territoires à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de dépistage du cancer du sein au Canada.

Au cours de la dernière décennie, le dépistage du cancer du sein entrepris dans le cadre de programmes organisés a progressé sensiblement au Canada. En 1989, on ne recensait qu'un seul programme pour 9 371 femmes admissibles, alors qu'en 1998 on comptait neuf programmes pour plus de 470 000 femmes examinées.

Une évaluation préliminaire révèle que les programmes organisés de dépistage au Canada répondent toujours aux objectifs les plus communément acceptés à l'échelle internationale, voire les dépassent. Pour les années 1997 et 1998, les résultats indiquent que les interventions chirurgicales non nécessaires ont été maintenues à un niveau minimal.

La prévention des décès causés par le cancer du sein se fait, en partie, par la détection précoce des cancers au moyen d'examens mammographiques. Une analyse ultérieure permettra de déterminer dans quelle mesure la détection précoce a contribué à réduire le taux de mortalité lié au cancer du sein et, indirectement, à améliorer l'espérance de vie des Canadiennes.

Source : *Programmes organisés de dépistage du cancer du sein au Canada, Rapport de 1997 et 1998*

LES PROGRAMMES ET INITIATIVES LIÉS À LA SANTÉ

La liste qui suit fait état d'autres programmes et initiatives d'envergure du gouvernement fédéral destinés à améliorer la santé de la population canadienne. On peut obtenir des renseignements complémentaires sur ces programmes et ces initiatives (et dans certains cas sur le rendement) grâce aux hyperliens contenus dans la version électronique du rapport.





Bon nombre de programmes et d'initiatives relèvent de partenariats horizontaux, c'est-à-dire que divers ministères, organismes, gouvernements ou autres intervenants travaillent ensemble pour obtenir des résultats communs. D'autres renseignements sur les initiatives horizontales sont disponibles à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/coll_res/coll_res_f.htm.

La liste est établie selon les indicateurs dont traite le présent chapitre. Toutefois, un grand nombre de programmes se rattachent à des mesures ou à des politiques liées à plus d'un indicateur ou enjeu.

L'ESPÉRANCE DE VIE

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations
- Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations
- Programme de soins aux adultes
- Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations

Agence canadienne d'inspection des aliments

- Programme des enquêtes sur la salubrité des aliments (PESA)

Pêches et Océans Canada

- Programme national de recherche et sauvetage
- Sécurité nautique - Guide de sécurité nautique

Santé Canada

- Centre national d'information sur la violence dans la famille
- Chez soi en toute sécurité (Guide de sécurité domestique à l'intention des personnes âgées)
- Initiative pour la prévention des chutes

- La nutrition pour un virage santé: voies d'action
- Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE)
- Programmes de santé communautaire - Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits
- Programme Vitalité
- Le programme 'Y'a personne de parfait'
- Santé de l'enfant, de la jeunesse et de la famille
- Vie 100 fumer
- Violence à l'égard des personnes âgées

Service correctionnel Canada

- Programmes de lutte contre la violence familiale
- Programmes de prévention de la toxicomanie
- Programme de sensibilisation au suicide chez les détenus

Transports Canada

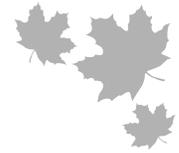
- Sécurité routière
- Sécurité des sacs gonflables

L'ÉTAT DE SANTÉ

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord





Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Plan d'action du Canada pour la sécurité alimentaire
- Programme canadien de la sécurité agricole (PCSA)
- Programme de salubrité des grains et de contrôle des infestations
- Surveillance des cargaisons comme mesure de salubrité
- Surveillance des grains susceptibles de contenir des substances toxiques

Anciens Combattants Canada

- Projet d'amélioration de l'accès à l'information sur la santé

Environnement Canada

- Le réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique (RNSPA)
- L'Inventaire des polluants atmosphériques
- Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM)

Industrie Canada

- Stratégie canadienne de la biotechnologie

Instituts de recherche en santé du Canada

- Programme de recherche IRSC/Rx&D

Ressources naturelles Canada

- Utilisation sécuritaire des explosifs et des objets pyrotechniques

Santé Canada

- Centres d'excellence pour le bien-être des enfants
- Centres d'excellence pour la santé des femmes

- Comité de la stratégie nationale de lutte contre l'hypertension (CNSCH)
- Consultations publiques de Santé Canada du programme des aliments
- Initiative de l'hépatite C
- Initiative de Santé Canada relative au syndrome de l'alcoolisme foetal et les effets de l'alcool sur le foetus (SAF/EAF)
- Innovations dans le domaine de la santé rurale
- La lutte Antituberculeuse
- Le programme d'action communautaire sur le SIDA
- Programme d'aide postnatale aux parents
- Programme de lutte au tabagisme
- Programme national intégré de prévention des maladies non-transmissibles (CINDI)
- Programme de prévention, de soutien et de recherche sur l'hépatite C
- Programme de services de santé non assurés
- Renouveau de l'Initiative canadienne sur le cancer du sein
- Réseau de prévention du cancer du col utérin (RDCCU)
- Santé cardiovasculaire
- La santé de la population
- Stratégie canadienne de lutte contre le cancer
- Stratégie canadienne sur le diabète
- La stratégie canadienne sur le VIH/sida

Service correctionnel Canada

- Programme national sur le VIH/sida

Société canadienne d'hypothèques et de logement

- Programmes d'aide à la remise en état des logements (PAREL)
- Programme de logement sans but lucratif dans les réserves





LA MORTALITÉ INFANTILE

Développement des ressources humaines
Canada

- Prestations de maternité, parentales et de maladie

Santé Canada

- Programme canadien de surveillance pédiatrique
- Système canadien de surveillance périnatale

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Patrimoine canadien

- Sport Canada – Programmes de financement

Santé Canada

- Condition physique et vie active
- étéActif
- Guide d'activité physique pour les aînés
- Guide d'activité physique pour une vie active saine
- Réseau canadien santé (RCS)
- La vie active au travail





L'ENVIRONNEMENT AU CANADA

L'ENJEU

Un environnement propre et sain est essentiel aux générations actuelles et futures de Canadiens; il est également à la base d'une économie forte et favorise l'établissement de collectivités dynamiques.

Les Canadiens et les Canadiennes s'intéressent grandement à l'environnement, car ils constatent son influence sur leur vie et la santé de leur communauté. Les ministères et organismes fédéraux entreprennent, en moyenne, de 5 500 à 6 000 évaluations environnementales par année. De nombreux citoyens canadiens participent à ces évaluations en offrant leurs points de vue sur la manière d'éviter ou de réduire les effets négatifs éventuels de certains projets sur l'environnement.

Le gouvernement du Canada aborde les questions environnementales sur de nombreux fronts, en fonction du développement durable. Une telle approche tient compte de la synergie des objectifs des politiques environnementales, économiques et sociales. Par exemple, de nombreux ministères fédéraux déposent à intervalles réguliers leurs stratégies de développement durable, qui sont étudiées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces stratégies aident les ministères à positionner leurs politiques, programmes et initiatives par rapport aux grands objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

Notre identité nationale est étroitement liée à notre environnement naturel. Dans le monde entier, le Canada est connu pour ses rivières et ses lacs, ses rives et ses montagnes, et ses régions sauvages. Le riche environnement de notre pays est un trésor pour les Canadiens et les Canadiennes, et une attraction pour les étrangers, tant les touristes que les investisseurs.

La responsabilité à l'égard de l'environnement incombe aux citoyens, aux entreprises et à tous les ordres de gouvernement. Nous jouons tous un rôle essentiel au maintien de la valeur et de l'intégrité de notre patrimoine naturel, tant à titre individuel en optant pour le covoiturage qu'à l'échelle industrielle en mettant en œuvre des programmes de prévention de la pollution.

L'environnement est un champ de compétence partagé, qui exige la coordination des mesures et des politiques fédérales, provinciales et territoriales ainsi que la coopération des trois ordres de gouvernement. En 1998, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (dont ne fait pas partie le ministre compétent du Québec) a signé l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale avec l'intention d'adopter un cadre officiel de collaboration multilatérale devant assurer la complémentarité des mesures de tous les gouvernements tout en répondant à leurs besoins respectifs.





Sous le régime de l'accord susmentionné, plusieurs normes pancanadiennes ont été adoptées au cours des deux dernières années. Chaque administration s'engage à respecter les cibles environnementales énoncées dans les normes, et c'est à la partie la mieux placée qu'il revient de prendre les mesures indiquées, aux fins de mise en œuvre. Également en vertu de cet accord de nombreux accords bilatéraux sur l'évaluation environnementale ont été conclus afin d'accroître la collaboration avec les provinces et les territoires à l'égard de projets exigeant une évaluation par plus d'un gouvernement.

Ces approches partent du principe qu'un grand nombre des problèmes environnementaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés ne relèvent pas du champ de compétence d'un seul gouvernement ou organisme. Le gouvernement fédéral a toutefois d'importantes responsabilités à assumer dans le domaine :

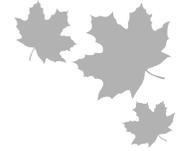
- prendre des mesures conformément aux lois et aux pouvoirs de l'administration fédérale;
- mieux comprendre les enjeux environnementaux au moyen de recherches et de contrôles scientifiques;
- travailler en collaboration avec les provinces et les territoires à l'instauration d'un régime de gestion de l'environnement le plus efficace qui soit;
- être le porte-parole des Canadiens et des Canadiennes sur les questions internationales qui touchent le Canada ou qui ont des incidences planétaires;
- sensibiliser le public aux complexités des questions environnementales.

Comparativement aux autres pays de l'OCDE, le Canada enregistre une performance moyenne en matière environnementale, d'où la nécessité d'apporter des améliorations dans certains secteurs. Bien que la population canadienne n'occupe qu'une petite partie de l'immense territoire, des exigences croissantes pèsent sur nos ressources naturelles. En fait, dans certains secteurs, comme l'utilisation de l'énergie et la consommation de l'eau, les Canadiens et les Canadiennes sont parmi ceux dont les exigences par habitant sont les plus grandes dans le monde (OCDE, *Principaux indicateurs environnementaux*, 2001).

Les questions environnementales sont essentiellement complexes. Elles peuvent être de dimension locale (p. ex., le smog) comme d'envergure mondiale (p. ex., le changement climatique).

Le large éventail de questions environnementales constitue un défi en matière d'information. Par exemple, à l'échelle nationale, les données environnementales consistent en des indicateurs globaux qui cachent d'importantes différences régionales. C'est le cas de la qualité de l'air qui varie en fonction de la densité de population.





L'information que nous possédons porte, d'une part, sur les questions d'ordre planétaire, comme les pluies acides et le changement climatique et, d'autre part, les questions d'intérêt local, comme la qualité de l'eau et de l'air, lesquelles sont tout aussi importantes. Il va sans dire que la diversité des questions environnementales appelle des mesures multiples. Il faut donc mettre au point un système d'information qui décrirait les liens entre l'activité humaine et l'environnement, qui ferait la lumière sur les questions tant locales que planétaires et qui fournirait de l'information sur toutes les grandes composantes de l'environnement (p. ex., les ressources naturelles, les zones riveraines et les écosystèmes).

Le Canada dispose actuellement de plusieurs composantes d'un tel système. Toutefois, nous devons combler les lacunes du système et intégrer les éléments déjà en place. Cependant, l'information dont nous disposons permet de broser un tableau, bien qu'incomplet, de l'environnement canadien et de nos liens avec celui-ci. Le présent chapitre donne un aperçu de la situation grâce à l'étude de quatre indicateurs :

- la **qualité de l'air**, mesurée par le nombre de jours où l'air est de qualité bonne, passable ou mauvaise, selon l'indice de la qualité de l'air;
- la **qualité de l'eau**, mesurée par le pourcentage de la population municipale qui bénéficie des services d'une station d'épuration;
- la **biodiversité**, mesurée par le nombre d'espèces en péril;
- les **contaminants toxiques dans l'environnement**, mesurés par l'accumulation de contaminants présents dans les animaux au sommet de la chaîne alimentaire.

Ces indicateurs s'appuient sur l'information la plus pertinente et la plus fiable dont nous disposons aujourd'hui. L'information canadienne provient essentiellement des sources existantes d'Environnement Canada. En 2001, elle a été présentée dans la publication *Suivi des grands enjeux environnementaux*. Les comparaisons internationales ont été effectuées en faisant appel à diverses sources qui ont fourni des données pertinentes raisonnablement comparables pour tous les pays de l'OCDE.

Le gouvernement du Canada a mis en marche d'importantes initiatives destinées à améliorer la méthode en vertu de laquelle l'information environnementale est conceptualisée et capturée. Le ministre de l'Environnement a demandé à un groupe de travail d'étudier la possibilité de mettre en place un système canadien d'information pour l'environnement. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a également été priée d'élaborer des indicateurs reflétant les principaux liens entre l'environnement et le bien-être social et économique. Au cours des années à venir, ces investissements permettraient la diffusion, en temps opportun, d'une information plus pertinente et fiable sur les principaux enjeux environnementaux.





L'ÉTAT DE NOS CONNAISSANCES

La qualité de l'air. La qualité de l'air au Canada se détériore sous l'effet des polluants issus de l'utilisation de combustibles fossiles dans les véhicules, les maisons, les centrales électriques, les fonderies et d'autres établissements industriels. Les émissions naturelles contribuent également à la mauvaise qualité de l'air.

Les niveaux moyens de pollution atmosphérique au Canada ont diminué ces 25 dernières années, mais le smog reste une grave menace à la santé dans plusieurs régions densément peuplées du Canada.

Une évaluation de la qualité de l'air dans les grandes villes canadiennes a révélé une amélioration générale entre 1980 et 1995. Toutefois, entre 1995 et 1998, la qualité de l'air s'est détériorée sous l'effet de l'accroissement de l'utilisation de combustibles fossiles, allié au nombre accru de journées chaudes, qui favorisent la formation d'ozone troposphérique.

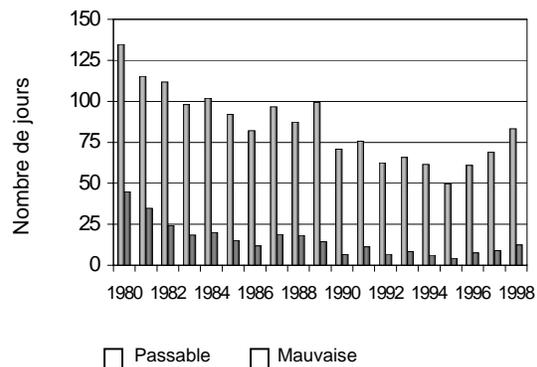
Les concentrations d'ozone troposphérique ont tendance à culminer au printemps et en été. Ce polluant est particulièrement problématique dans le corridor Windsor-Québec et, dans une moindre mesure, dans le Sud de la région atlantique ainsi que dans la vallée inférieure du Fraser, en Colombie-Britannique.

Le gouvernement du Canada travaille à l'élaboration des mesures transfrontalières pour résoudre ces problèmes. Par exemple, en décembre 2000, le Canada et les États-Unis ont signé l'Annexe sur l'ozone à l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air (1991), dont l'objectif est de réduire les polluants générateurs de smog et d'améliorer la qualité de l'air (Environnement Canada, *De l'air pur pour les Canadiens*, février 2001).

Le **smog** désigne couramment la pollution atmosphérique en milieu urbain. Il est constitué de deux principaux éléments :

- les **fines particules en suspension dans l'air** , qui proviennent de la fumée et des vapeurs et peuvent être inhalées;
- l'**ozone troposphérique**, qui se forme lorsque des polluants comme les oxydes d'azote et les composés organiques volatils réagissent en présence des rayons du soleil.

Nombre moyen de jours où la qualité de l'air est passable ou mauvaise dans les grandes villes canadiennes, 1980 à 1998



Source : Système d'information sur la qualité de l'air, Environnement Canada



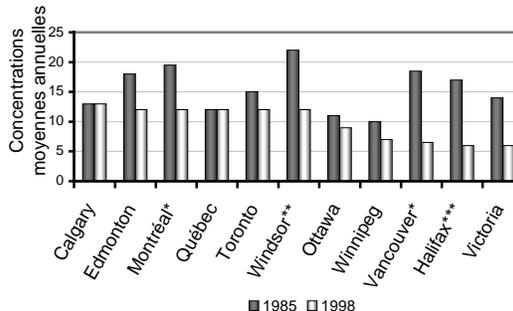


Les concentrations annuelles moyennes des particules encore plus fines – soit des particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres (PM_{2,5}) – ont diminué d’environ un tiers entre 1985 et 1998 dans 11 villes canadiennes participant au programme de surveillance de la qualité de l’air.

Les villes canadiennes se comparent aux villes des pays de l’OCDE en ce qui touche la qualité de l’air (mesurée par les niveaux d’anhydride sulfureux); toutefois, la comparaison englobe des villes beaucoup plus grandes comme Los Angeles, Chicago et Paris.

En dépit de l’amélioration générale de la qualité de l’air, les scientifiques nous disent aujourd’hui que l’incidence de la pollution atmosphérique est beaucoup plus importante qu’on ne le pensait. Le smog peut altérer notre santé en irritant les yeux, le nez et la gorge, en réduisant la capacité pulmonaire et en aggravant les maladies cardiaques ou respiratoires. Les aînés, les enfants et les personnes souffrant de maladies cardiaques ou respiratoires sont particulièrement vulnérables. Les scientifiques du gouvernement du Canada et des milieux universitaires ont déterminé que la pollution de l’air était la cause de dizaines de milliers d’hospitalisations et de visites médicales, et de plus de 5 000 décès prématurés chaque année.

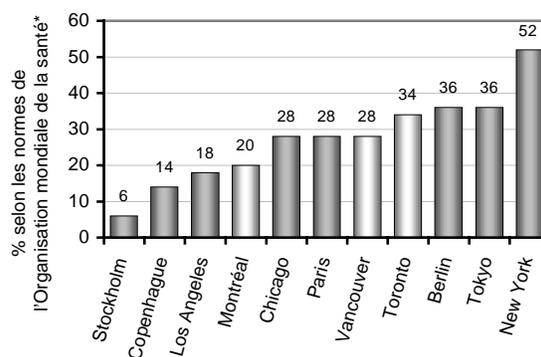
Concentrations moyennes annuelles de PM_{2,5} dans 11 villes canadiennes, 1985 et 1998



Nota : * Indique une lecture moyenne de deux stations de surveillance dans la même ville. ** Les premières données de la station de surveillance de Windsor datent de 1987. *** Il n’existait aucune donnée pour Halifax à compter de 1998; les chiffres indiqués datent de 1996.

Source : Système d’information sur la qualité de l’air, Environnement Canada

Émission de dioxyde de soufre dans certaines villes de l’OCDE, 1998



Nota : * Les normes moyennes de l’Organisation mondiale de la santé sont de 50 microgrammes par mètre cube pour le dioxyde de soufre. Par exemple, une ville enregistrant un niveau moyen annuel de dioxyde de soufre de 25 microgrammes se situerait, dans le présent graphique, à 50 % des normes de l’Organisation mondiale de la santé.

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement 2001





La qualité de l'air et le changement climatique vont de pair. Nous avons la preuve irréfutable que le dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre s'accumulent dans l'atmosphère. Un consensus se dessine parmi les scientifiques, à l'échelle internationale, sur la façon dont le réchauffement provoqué par ce phénomène apportera des changements climatiques d'envergure mondiale. Environ 2 p. 100 de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre sont attribuables au Canada. Un classement des pays selon les émissions par personne a révélé que, au Canada, le niveau des émissions était parmi les plus élevés. Ce constat tient partiellement au fait que notre climat et les caractéristiques géographiques du pays nécessitent une utilisation de l'énergie supérieure à la moyenne.

Le changement climatique est un problème planétaire qui exige une action planétaire. Le Canada, comme l'ont fait 153 pays, a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, puis le Protocole de Kyoto. Notre objectif national, qui doit être

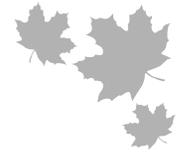
L'**anhydride sulfureux** est un polluant atmosphérique généré par l'utilisation de combustibles fossiles qui contiennent du soufre. Il contribue aux pluies acides et il peut détériorer la santé, les enfants et les aînés étant les plus vulnérables.

atteint d'ici 2012, consiste à ramener les émissions à un niveau inférieur de 6 p. 100 à celui de 1990. Cet objectif a fait l'objet d'une importante planification et de vastes consultations de la part des représentants des gouvernements fédéral, provincial et territorial, et des secteurs privé et bénévole. À l'automne 2000, le gouvernement fédéral a annoncé son Plan d'action 2000 sur le changement climatique, qui prévoit un investissement de 500 millions de dollars dans diverses initiatives :

- la réduction des émissions dans tous les secteurs de l'économie;
- la promotion de l'innovation technologique;
- l'accroissement des recherches sur les changements climatiques et l'atmosphère;
- l'aide aux actions des collectivités;
- l'augmentation des achats d'énergie écologique;
- l'adaptation aux changements climatiques, particulièrement dans le Nord canadien;
- le renouvellement du Fonds d'action pour le changement climatique et des programmes visant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables;
- l'aide aux actions des pays en développement.

Lorsqu'il sera pleinement mis en œuvre, le Plan d'action aura fait faire au Canada un tiers du chemin à parcourir pour atteindre l'objectif prescrit par le Protocole de Kyoto. Cet investissement s'ajoute aux mesures connexes déjà annoncées, qui coûteront plus de 625 millions de dollars.





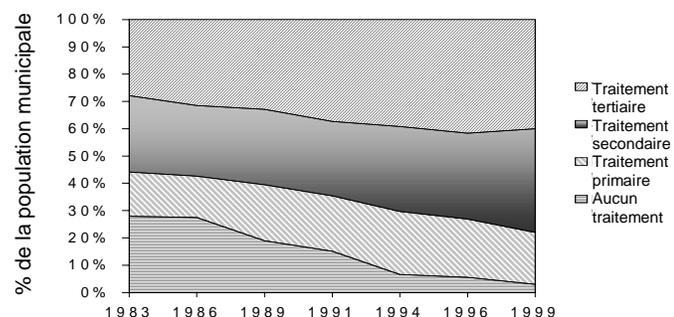
La qualité de l'eau. Les menaces à la qualité de l'eau sont principalement les déversements d'eaux usées urbaines (eaux d'égout, trop-plein d'égouts unitaires et ruissellement pluvial), les effluents provenant des fosses septiques, les effluents industriels, les eaux résiduaires issues de l'élevage intensif, le ruissellement agricole et les dépôts atmosphériques. Le changement climatique influe également sur la qualité de l'eau. En effet, le réchauffement et l'accroissement de l'évaporation en été réduisent le volume des eaux de surface et favorisent la croissance de micro-organismes.

Les **stations d'épuration** peuvent éliminer des eaux usées municipales des quantités importantes de contaminants. Il y a généralement trois types de traitement :

- **primaire** : enlèvement de débris et de solides en suspension par filtration et décantation;
- **secondaire** : des procédés biologiques permettent de dégrader les matières organiques et d'enlever d'autres solides en suspension;
- **tertiaire** : traitement avancé utilisant des procédés additionnels de filtration, chimiques ou biologiques, pour enlever certains composés ou éléments précis ayant échappé au traitement secondaire.

Là où des programmes ont été instaurés pour préserver la qualité de l'eau, les améliorations ont été considérables. Le traitement des eaux usées des systèmes municipaux n'a cessé de s'améliorer au cours des deux dernières décennies. En 1983, plus de 27 p. 100 de la population urbaine au Canada branchés à des réseaux d'égout municipaux n'avaient pas de station d'épuration. En 1999, c'était le cas de moins de 4 p. 100 de la population urbaine.

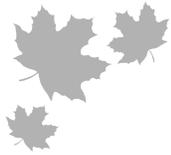
Traitement des eaux usées au Canada, 1983 à 1999



Source : Adapté de la base de données sur l'utilisation de l'eau par les municipalités, Politiques et communications, Affaires économiques et réglementaires, Direction de l'économie environnementale, Environnement Canada

Malgré ces améliorations, il reste des défis à relever, en particulier le vieillissement de nombreuses stations de traitement des eaux usées et l'absence de stations d'épuration dans un grand nombre de collectivités rurales et côtières. Nombreux sont les résidents des régions rurales qui utilisent des fosses septiques, et nombreuses sont les collectivités côtières où le traitement des eaux usées est de type primaire, voire inexistant. L'intensification des activités agricoles et la croissance de la population ajoutent aux pressions. Depuis 1983, elles ont contribué à une augmentation de 24 p. 100 des apports d'azote dans les eaux douces canadiennes qui passent par les stations d'épuration municipales.





Au Canada, le volume d'eau utilisée en milieu urbain est une autre source de préoccupation. En moyenne, les Canadiens et Canadiennes vivant en milieu urbain utilisent près de deux fois plus d'eau par habitant que les citoyens de la plupart des autres pays industrialisés, à l'exception des États-Unis. (Série nationale d'indicateurs environnementaux, juillet 2001).

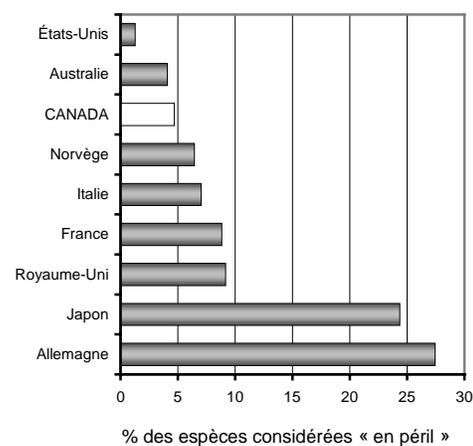
En 1999-2000, quelque 98 p. 100 des logements dans les réserves étaient approvisionnés en eau et 94 p. 100 des maisons étaient dotées d'un système d'évacuation des eaux usées, comparativement à 94 p. 100 et à 88 p. 100 respectivement en 1994-1995.

La qualité de l'eau est une source d'inquiétude croissante au Canada, en raison de l'éclosion de maladies et des décès liés à l'eau. Au printemps 2000, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement de 2,6 milliards de dollars, échelonné sur six ans, dans l'infrastructure matérielle du pays. Le gouvernement du Canada assumera jusqu'à un tiers du coût des projets d'infrastructure municipale. Les provinces, les territoires et les municipalités assumeront les deux autres tiers, et le secteur privé pourrait apporter sa contribution dans certains cas – ce qui porterait le montant investi à plus de 6 milliards de dollars. L'accent est mis sur les projets d'infrastructure municipale écologique, comme ceux relatifs aux eaux usées municipales et aux eaux d'égout domestiques, et sur des projets visant à protéger ou à renforcer la qualité de l'environnement canadien.

En outre, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada travaillent, de concert avec des bénévoles des provinces, des établissements d'enseignement et du secteur privé, à la coordination de l'élaboration d'une stratégie nationale des eaux souterraines. Des objectifs seront définis et des orientations stratégiques, formulées dans les grandes lignes.

La biodiversité (espèces en péril). Les plantes, les animaux et d'autres organismes jouent un rôle essentiel pour maintenir l'atmosphère, le climat, les terres et les eaux de la Terre dans un état propice à une saine existence. En outre, la protection de la biodiversité est une façon de garantir le développement économique des générations futures, car elle permet la découverte et la mise au point de nouveaux produits (p. ex., provenant des forêts). Nombreux sont ceux qui pensent que la biodiversité a une valeur intrinsèque et que les Canadiens et les Canadiennes ont la responsabilité morale d'assurer la protection des écosystèmes et des espèces indigènes.

Espèces en péril dans certains pays de l'OCDE



Source : Données environnementales de l'OCDE, Compendium 1999





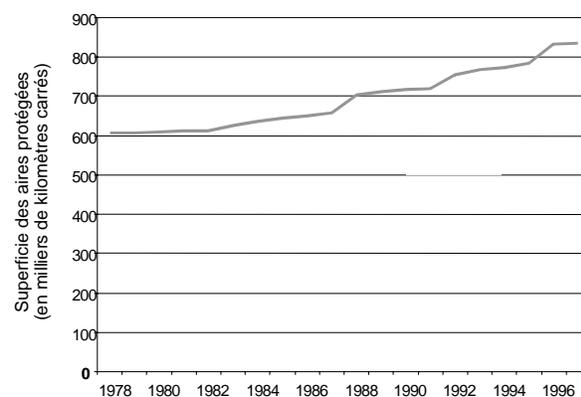
Le déboisement, la propagation d'espèces non indigènes, la perte et la détérioration des terres humides, la chasse et le prélèvement, la pollution de l'air et de l'eau ont accéléré la disparition d'espèces sauvages et de leurs habitats partout dans le monde.

En novembre 2000, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a établi qu'un total de 337 espèces étaient en danger de disparition imminente ou éventuelle (c.-à-d. en danger de disparition, menacées ou faisant l'objet d'une préoccupation particulière). Sur les 123 espèces réexaminées par des scientifiques, 27 ont vu leur situation se dégrader. Les Prairies, le Sud de l'Ontario et le Sud de la région de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, sont des régions où un grand nombre d'espèces sont considérées comme en péril.

Lorsqu'on le compare à d'autres pays en ce qui concerne le pourcentage d'espèces indigènes que l'on considère en péril, le Canada fait mieux que la moyenne. Il convient néanmoins de nuancer un tel constat, car l'information scientifique dont nous disposons sur la biodiversité est loin d'être aussi approfondie qu'elle ne l'est pour d'autres questions environnementales. En conséquence, la méthode utilisée pour dénombrer les espèces en péril est imparfaite, et la mesure dans laquelle les espèces identifiées ont été étudiées n'est pas uniforme. Il faut en tenir compte lorsqu'on fait des comparaisons concernant les espèces en péril à l'échelle mondiale.

L'activité humaine est une source de stress considérable sur la faune et la flore naturelles du Canada et, dans bien des cas, des espèces sont menacées de disparition dans un lieu donné ou à plus grande échelle. Le Canada fait face à la situation en accroissant le nombre d'aires protégées et en définissant et en prenant des mesures pour protéger les espèces en péril.

Superficie des aires protégées au Canada*, 1978 à 1997



Nota : * Y compris les terres protégées par les administrations fédérale et provinciales ainsi que des organismes privés.

Source : Base de données sur les aires de conservation canadiennes, Conseil canadien des aires écologiques; Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Statistique Canada.

Les contaminants toxiques dans l'environnement. Des lois comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* ont permis de réduire considérablement la quantité de substances chimiques toxiques dans l'environnement canadien. Toutefois, les écosystèmes et les organismes continuent d'être exposés à des concentrations potentiellement toxiques de nombreux polluants. Puisque les contaminants continuellement présents peuvent s'accumuler en concentrations élevées dans les tissus des espèces sauvages, les Canadiens et les Canadiennes, en particulier





ceux et celles du Nord, qui tirent leur subsistance de la récolte de produits locaux, sont très vulnérables.

Des concentrations infimes de contaminants toxiques adhérant à des particules en suspension dans l'air peuvent pénétrer profondément dans les poumons. Donc, les substances toxiques présentes dans l'air, notamment dans l'air des villes, constituent également une menace à la santé humaine.

Le cormoran à aigrettes (oiseau piscivore situé au sommet de la chaîne alimentaire) est un indicateur important de la contamination par les substances toxiques. Il peut nous aider à déterminer la santé d'autres organismes présents dans le même écosystème. Les concentrations de DDE (un dérivé du pesticide DDT) dans les œufs du cormoran à aigrettes ont diminué de 70 p. 100 à 91 p. 100 depuis le début des années 1970 dans des lieux d'échantillonnage situés dans le Sud du Canada. Cette diminution a ralenti dans les années 1990, peut-être à cause de la lente libération des résidus contaminés présents dans les sédiments de fond ou du transport atmosphérique à grande distance de DDT en provenance de pays qui utilisent encore ce produit.

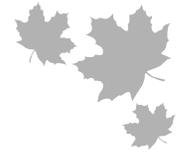
Par ailleurs, les concentrations de biphényles polychlorés (BPC) dans les œufs du cormoran à aigrettes ont diminué de 68 p. 100 à 78 p. 100 depuis le début des années 1970. Dans les années 1990, les tendances n'ont pas été constantes, peut-être en raison du rejet de BPC encore en usage, des fuites de BPC dans les lieux d'entreposage et les décharges ou du transport atmosphérique à grande distance de BPC en provenance d'autres pays.

LES RENSEIGNEMENTS SUR LE RENDEMENT DES PROGRAMMES

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'environnement couvre un ensemble complexe de questions d'envergure locale à mondiale, et d'intérêt individuel, national et international. Par conséquent, l'étude des questions environnementales passe par la coopération et la participation de nombreux intervenants.

Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est un exemple de programme fédéral qui appelle une collaboration intergouvernementale et obtient des résultats mesurables en ce qui touche l'amélioration de l'environnement du Canada.



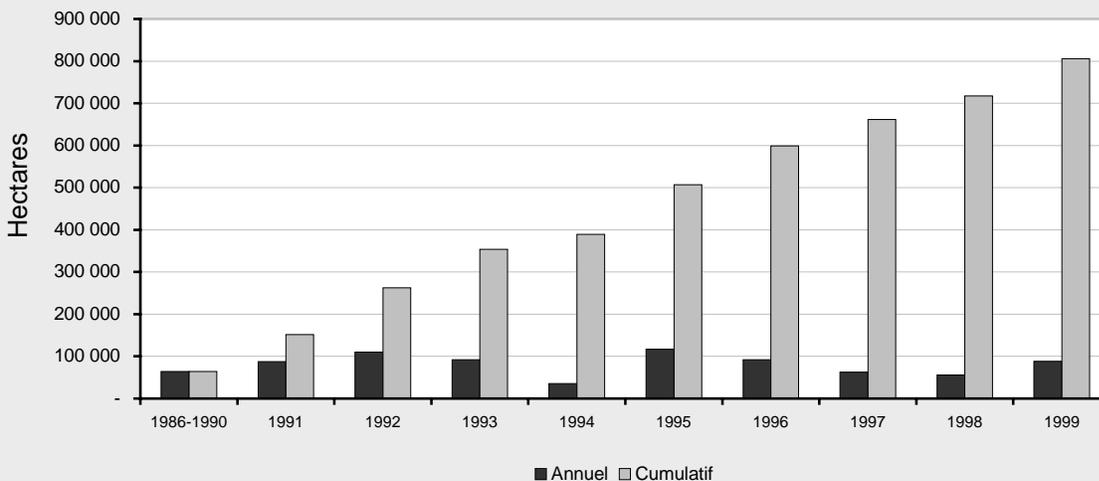


Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) est une entente trilatérale (conclue par le Canada, les États-Unis et le Mexique) pour protéger les écosystèmes en péril et restaurer la sauvagine dans ces écosystèmes.

Plus de 805 700 hectares ont été conservés au Canada depuis la mise en œuvre du PNAGS en 1986. L'objectif du Canada étant d'atteindre un million d'hectares d'ici 2002-2003, c'est donc dire que nous avons déjà atteint 80 p. 100 de l'objectif fixé.

La création d'aires protégées pour la sauvagine contribue à l'atteinte d'objectifs plus vastes comme la conservation de la biodiversité, le développement durable et la gestion intégrée des ressources.

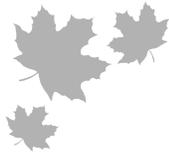
Réalisations annuelles et cumulatives du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada, de 1986 à 1999.



Source : Service canadien de la faune, Service de la conservation de l'environnement, Environnement Canada

LES PROGRAMMES ET INITIATIVES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

La liste qui suit fait état d'autres programmes et initiatives d'envergure du gouvernement fédéral qui contribuent à l'amélioration de l'environnement canadien. On peut obtenir des renseignements additionnels sur ces programmes et initiatives (et dans certains cas sur le rendement) grâce aux hyperliens contenus dans la version électronique du présent rapport ou encore les rapports sur le rendement, entre autres, d'Environnement Canada, de Ressources naturelles Canada, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Pêches et Océans Canada, et de Transports Canada.



Bon nombre de programmes et d'initiatives relèvent de partenariats horizontaux, c'est-à-dire que divers ministères, organismes, gouvernements ou autres intervenants travaillent ensemble pour obtenir des résultats communs. D'autres renseignements sur les initiatives horizontales sont disponibles à l'adresse : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/coll_res/coll_res_f.htm.

La liste est établie d'après les indicateurs dont traite le présent chapitre. Toutefois, un grand nombre de programmes se rattachent à des mesures ou à des politiques liées à plus d'un indicateur ou enjeu.

LA QUALITÉ DE L'AIR

Environnement Canada

- Éco-collectivités du millénaire
- Plan d'action pour l'assainissement de l'air
- Programme de financement communautaire ÉcoAction
- Semaine canadienne de l'environnement
- Service météorologique du Canada: Services de prévisions de la qualité de l'air

Ressources naturelles Canada

- Environnement et aérage de la mine souterraine

Santé Canada

- Sécurité des milieux – Santé et qualité de l'air

Le changement climatique

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Initiative de financement pour le changement climatique (IFCC)

Environnement Canada

- Centre météorologique canadien – Information climatique et hydrologique
- Fonds d'action pour le changement climatique

- Système canadien d'information pour l'environnement

Industrie Canada

- Le Bureau de la performance environnementale des entreprises canadiennes (BPEEC)
- Le Bureau virtuel de l'industrie environnementale canadien
- Solutions environnementales canadiennes

Ressources naturelles Canada

- Mesures précoces en matière de technologie (TEAM)
- Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique
- Recherche sur les changements climatiques et les feux de forêts
- Réseau sur le changement climatique

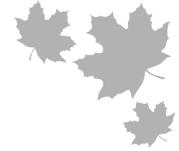
Santé Canada

- Sécurité des milieux – Bureau du changement climatique et de la santé

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

- Conservation du patrimoine naturel
- Écologisation de la fiscalité
- Programme d'éco-efficacité
- Santé, environnement et l'économie





Transports Canada

- Sur la route du transport durable (SRTD)

LA QUALITÉ DE L'EAU

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Infrastructure des collectivités des Premières nations Programme d'immobilisations et d'entretien

Agriculture et Agroalimentaire Canada

- Initiative de gestion agroenvironnementale (IGA)
- Programme national de conservation du sol et de l'eau

Environnement Canada

- Le Centre technique des eaux usées (CTEU)
- L'Institut national de recherche sur les eaux
- Plan d'action des Grands Lacs – Bassin des Grands Lacs 2020
- Recommandations pour la qualité des eaux au Canada

Pêches et Océans Canada

- 4 projets pilotes de zones de protection marine dans le cadre des plans de gestion intégrée (Est de la plate-forme Scotian, Golfe du St. Laurent, Mer de Beaufort en coordination avec Inuvialuit Settlement Boards et la côte Ouest de l'Île de Vancouver)
- Sécurité maritime et protection de l'environnement

Ressources naturelles Canada

- Programme national d'eau souterraine – Proposition pour un cadre de collaboration en matière d'eau souterraine au Canada

Santé Canada

- Grands Lacs: Impact sur la santé
- Sécurité des milieux – Qualité de l'eau

LA BIODIVERSITÉ

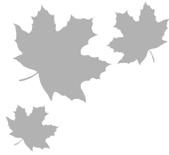
Environnement Canada

- CITES: Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- La Convention Ramsar (Zones humides)
- Le Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques
- Les Espèces en péril
- Les espèces sauvages 2000: Situation générale des espèces au Canada
- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
- Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres
- Programme de bonne intendance des habitats
- Programme canadien de conservation des oiseaux terrestres: Partenaires d'envol – Canada
- Programme de conservation d'habitat
- Programme des dons écologiques
- RESCAPÉ: Rétablissement des espèces canadiennes en péril
- Réserves nationales de faune
- Stratégie canadienne de la biodiversité

Parcs Canada

- Le programme sur les espèces en péril de Parcs Canada





Pêches et Océans Canada

- 13 zones de protection marine (ZPM)
- Fonds de donation pour le saumon du Pacifique
- Plan canadien de rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord
- Plan directeur de la gestion de l'habitat
- Plan de rétablissement de la Baleine boréale
- Plan de rétablissement de la tortue luth
- Programme canadien de contrôle de la salubrité des eaux coquillères
- Programme de restauration de l'habitat et de mise en valeur des salmonidés

Ressources naturelles Canada

- Programme national de données sur les forêts
- Réseau de recherche pour la santé des forêts et de la biodiversité

Santé Canada

- Le Programme relatif aux effets des régions biogéographiques sur la santé humaine

LES CONTAMINANTS TOXIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

Environnement Canada

- Centre canadien d'information sur la prévention de la pollution

- Conseils sur l'élimination de déchets dangereux
- Gestion des déchets et assainissement
- Inventaire national des rejets de polluants
- L'Écologisation du gouvernement
- Loi canadienne sur la protection de l'environnement - Registre environnemental
- Programme de surveillance des effets des produits toxiques sur la faune

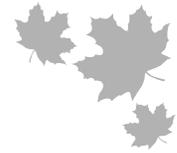
Ressources naturelles Canada

- Effluents des mines
- L'étude du cycle de vie et le principe de l'utilisation sécuritaire
- Examens toxicologiques des effluents miniers (ETEM)
- L'initiative de nettoyage des déchets radioactifs de la région Port Hope
- Métaux et environnement
- Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)
- Réseau de recherche de processus des écosystèmes forestiers

Santé Canada

- Le secrétariat de l'initiative de recherche sur les substances toxiques





LA VIGUEUR DES COLLECTIVITÉS CANADIENNES

L'ENJEU

Les collectivités représentent beaucoup plus que de simples regroupements géographiques. En principe, elles réunissent des groupes de personnes ayant une histoire et des intérêts communs, des liens sociaux, économiques et politiques ainsi qu'une vision partagée de l'avenir. C'est dans nos collectivités et nos quartiers que la notion de qualité de vie prend tout son sens.

Une collectivité saine et dynamique :

- regroupe des personnes qui participent et contribuent au resserrement des liens sociaux;
- se compose de personnes qui s'engagent, interagissent et collaborent dans les domaines sociaux, culturels et politiques, et participent à des partenariats volontaires;
- accepte et met en valeur la diversité.

Des collectivités dynamiques sont une composante essentielle du tissu de la société canadienne. Elles sont à la base de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Le gouvernement du Canada veut renforcer la qualité de vie au sein des collectivités; pour ce faire, il veut encourager leur croissance économique et renforcer le tissu social en reflétant et en renforçant les valeurs qui sont chères aux Canadiens et aux Canadiennes. Ces valeurs incluent le multiculturalisme et le respect de la diversité, le respect des droits de la personne, l'accès égal aux services essentiels comme les soins de santé, ainsi que le respect de la paix et de la règle du droit. De nombreux ministères fédéraux, par l'entremise de leurs politiques et de leurs interventions, contribuent à cet objectif, notamment Citoyenneté et Immigration Canada, Développement des ressources humaines Canada, Patrimoine canadien, Solliciteur général Canada, ministère de la Justice Canada et Santé Canada.

En 1998, le gouvernement du Canada répondait au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones en présentant *Rassembler nos forces — le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*. Ce plan d'action à long terme, de grande envergure, vise à améliorer la qualité de vie des Autochtones et favoriser l'autosuffisance. Un nouveau partenariat entre les Autochtones et les autres Canadiens qui témoigne de notre dépendance réciproque y est envisagé. Il a pour but à long terme d'assurer que les Autochtones jouissent d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens.

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada
Rapport ministériel sur le rendement 2000





Le présent chapitre examine la vigueur et la santé des collectivités du Canada en considérant cinq indicateurs de relations sociales.

- Le **bénévolat** est un indicateur clé du type de participation active qui contribue au bon fonctionnement de notre société. Selon *l'Enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation*, et d'autres études, il existe un lien positif entre le bénévolat et certaines formes de comportement participatif comme la philanthropie, l'appartenance à un groupe ou l'exercice du droit de vote. Le bénévolat sert donc à déterminer la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie sociale et leur investissement à cet égard.
- Les **attitudes à l'égard de la diversité** sont un indice de la santé des collectivités canadiennes. La volonté des citoyens à accepter et à comprendre les différences entre les divers groupes est une composante importante de notre identité nationale. Ce sentiment d'empathie permet aux citoyens et aux différents groupes de travailler ensemble à l'atteinte d'objectifs communs.
- La **participation aux activités culturelles** permet d'approfondir la relation des gens avec leurs racines, leur communauté et leur pays. Elle augmente la créativité et l'innovation et encourage l'harmonie sociale.
- Le taux de **participation à la vie politique** donne une idée de la mesure dans laquelle les décisions gouvernementales tiennent compte, ou semblent tenir compte, des besoins et des désirs des citoyens. L'exercice du droit de vote resserre le lien entre les citoyens et le processus décisionnel démocratique. En exerçant ce droit, les Canadiens et les Canadiennes montrent que l'avenir leur tient à cœur et qu'ils sont prêts à s'engager.
- Le taux de **criminalité** (en particulier le taux de crime avec violence) a souvent servi d'indicateur du bien-être des collectivités.

L'ÉTAT DE NOS CONNAISSANCES

Le **bénévolat** stimule l'intégration et la cohésion communautaires en amenant des amis, des collègues et des voisins à se regrouper autour de préoccupations ou d'intérêts communs.

Le secteur bénévole donne aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de se mobiliser et de contribuer à l'amélioration de la vie au sein de leur collectivité. En 2000, le bénévolat représentait 1,05 milliard d'heures de travail non rémunérées au Canada, soit approximativement un cinquième du nombre total d'heures de travail payées accomplies cette année-là, ce qui équivaut à 549 000 emplois à l'année et à temps plein. Ces données représentent donc une diminution par rapport à 1997, qui est en partie attribuable au fait que plus de un million de Canadiens et de Canadiennes de plus travaillaient en 2000 (Statistique Canada, *Enquête sur la population active 2000*) et donc avaient moins de temps libre.





En 2000, seulement 7 p. 100 des bénévoles ont accompli 73 p. 100 du nombre total d'heures consacrées au bénévolat.

Ce groupe court le risque d'un épuisement, car le nombre de bénévoles diminue alors que les tensions sur le secteur augmentent.

Le secteur bénévole exerce une influence importante sur l'économie canadienne, mais celle-ci pourrait être sous-estimée parce qu'il n'y a aucun échange monétaire. De fait, le produit intérieur brut mesure uniquement les activités économiques qui se déroulent sur le marché. Il ne tient pas compte des apports du secteur bénévole à l'économie canadienne.

Parmi les divers secteurs qui se prêtent au bénévolat, mentionnons les loisirs, les arts

et la culture, les services sociaux, l'éducation et les soins de santé. Le bénévolat est particulièrement important chez les jeunes. En effet, des études menées récemment révèlent que les jeunes qui font du bénévolat ou autres activités périscolaires seront plus aptes à participer activement à la vie communautaire au cours de leur vie.

Les attitudes à l'égard de la diversité.

L'immigration a façonné le développement économique, social et culturel du Canada. La composition ethnique et culturelle de notre pays n'a cessé de se diversifier au cours des 40 dernières années. La dualité linguistique et l'acceptation de groupes ethniques différents et l'interaction sociale positive entre les membres de tous les milieux enrichissent la société canadienne.

La plupart des Canadiens et des Canadiennes sont fiers du fait que le Canada accepte des personnes de toutes les races et de toutes les origines ethniques et croient que l'immigration collabore à affermir la culture canadienne. Selon les résultats de recherches sur l'opinion publique effectuées à la fin des années 1990, le racisme et la

Taux de bénévolat, Canadiens et Canadiennes de 15 ans et plus

	1987	1997	2000
Population totale (en milliers)	19 202	23 808	24 383
Nombre total de bénévoles (en milliers)	5 337	7 472	6 513
Taux de participation au bénévolat	26,8%	31,4%	26,7%

Heures de bénévolat

	1987	1997	2000
Nombre total d'heures de bénévolat (en milliers)	1 017,5	1 108,9	1 053,2
Équivalent à temps plein à l'année du travail bénévole	530 000	578 000	549 000
Nombre moyen d'heures de bénévolat par année	191	149	162

Source : Statistique Canada, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés*, 2000

En 1996, les immigrants représentaient 17,4 p. 100 de la population canadienne comparativement à 15 p. 100 en 1950.

Dans les plus grandes agglomérations urbaines du pays (Vancouver, Toronto et Montréal), les minorités ethniques représentent de 30 p. 100 à près de 40 p. 100 de la population.

En 1968, 52 p. 100 de la population canadienne approuvaient les mariages interraciaux, contre 81 p. 100 en 1995.

Source : « Le multiculturalisme favorise l'intégration et l'acquisition de la citoyenneté », *Collection Les preuves*, vol. 3 Patrimoine canadien, 1998



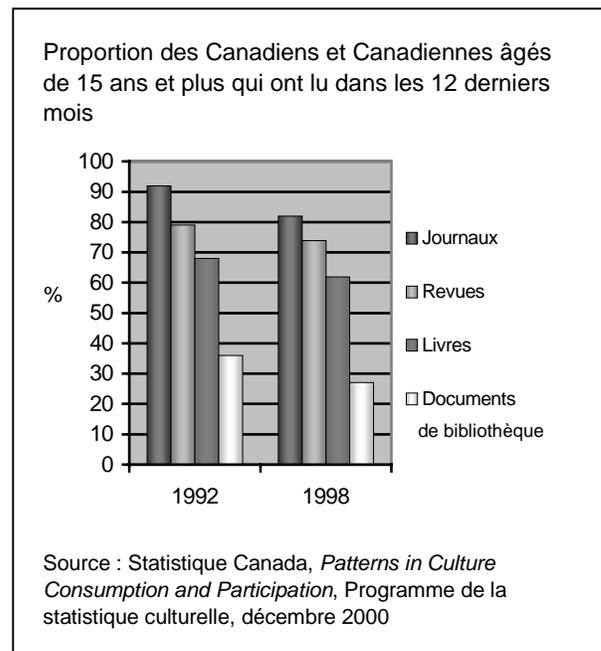


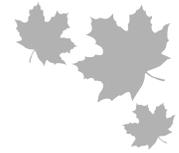
discrimination, ainsi que leurs conséquences, inquiètent véritablement les Canadiens et les Canadiennes.

- Selon 29 p. 100 des jeunes ayant participé au sondage, le racisme était une réalité dans leur quartier (March 21, *Youth Survey Study 1998-3*, Environics).
- Parmi les répondants de tous les groupes d'âge, 18 p. 100 ont affirmé avoir été victimes de racisme (*Focus Canada 1997-2 Flash Report*, Environics).
- Parmi les répondants de tous les groupes d'âge, 52 p. 100 considéraient le racisme comme un grave problème; ce pourcentage indique qu'aucun changement d'attitude véritable ne s'était produit de 1995 à 1999 (*Rethinking Government V Poll, Wave III, Compendium Report*, septembre 1999, Les Associés de recherche Ekos).

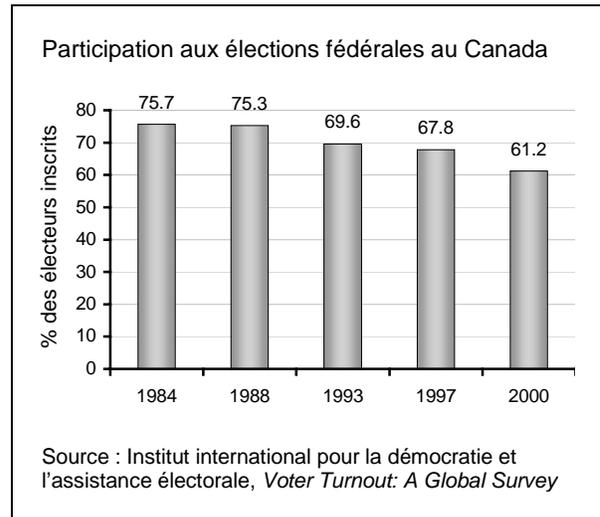
La **participation aux activités culturelles** amène les citoyens à côtoyer des personnes de diverses origines et les expose à de nouvelles idées. En outre, elle favorise la compréhension et la création de liens entre les membres des collectivités.

- Entre 1992 et 1998, on a constaté une baisse de la proportion de la population canadienne âgée de 15 ans et plus qui lisait des journaux, des revues et des livres, ou qui empruntait des documents à la bibliothèque. Par contre, en 2000, près de 53 p. 100 de la population utilisaient Internet. Ce constat pourrait révéler qu'un nouveau type de collectivité est en train de prendre forme.
- Toujours dans ce même groupe d'âge, la participation à des activités culturelles en 1998 avait chuté par rapport à 1992 : théâtre (en baisse de 4 p. 100), musique populaire (en baisse de 4,1 p. 100), concert symphonique (en baisse de 4 p. 100) et opéra (en baisse de 1,4 p. 100). L'augmentation importante du prix des billets explique largement cette diminution. Par contre, on a constaté une hausse du nombre de visites des galeries d'art (en hausse de 2,8 p. 100) et de l'assistance aux représentations culturelles (en hausse de 2,2 p. 100). Les sorties au cinéma ont augmenté de 10,5 p. 100 et les visites de lieux historiques, de 5,7 p. 100 (Statistique Canada, *Enquête sociale générale, Participation à des activités culturelles, 1992 et 1998*).





La **participation à la vie politique** reflète l'état de la démocratie. Le citoyen qui exerce ses droits civils montre que l'avenir de la collectivité lui tient à cœur. L'exercice du droit de vote, qui est le principal instrument dont disposent les citoyens pour participer à la vie politique, est un indicateur clé de l'engagement politique. En ce qui touche la participation électorale, un moins grand nombre d'électeurs canadiens exercent leur droit de vote. Lors des élections fédérales de 1984, le taux de participation électorale se chiffrait à 75,7 p. 100 et a diminué progressivement depuis pour s'établir à 61,2 p. 100 en 2000.



De nombreux facteurs influent sur le comportement des électeurs, mais on constate que le taux de participation électorale est habituellement moins élevé à l'échelle municipale et provinciale qu'à l'échelle fédérale. La participation électorale à l'échelle fédérale donne un aperçu de la participation des Canadiens et des Canadiennes à la vie politique, sans toutefois brosser un tableau complet de la situation.

Les chiffres établis pour le Canada se rapprochent de ceux enregistrés aux États-Unis, où la participation électorale a également chuté, passant de 74,6 p. 100 en 1984 à 51,2 p. 100 en 2000 (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, *Voter Turnout: A Global Survey*).

Le taux de **criminalité** au Canada a chuté au cours des dix dernières années. Depuis le début des années 1990, on observe une baisse constante du crime contre les biens : en 1991, on a rapporté 6 160 incidents pour 100 000 personnes, comparativement à 4 070 incidents en 2000. Il s'agit donc d'une baisse de 34 p. 100. De même, le taux de crime avec violence a diminué de 10 p. 100, passant de 1 059 incidents pour 100 000 personnes en 1991 à 955 incidents pour 100 000 personnes en 1999. Néanmoins, en 2000, le taux de crime avec violence a augmenté de 3 p. 100 pour s'établir à 982 incidents pour 100 000 personnes.



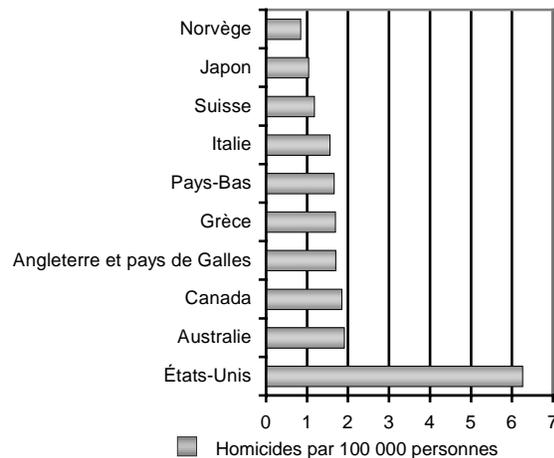


Au Canada, le taux moyen d'homicides pour 100 000 personnes représente moins du tiers du taux enregistré chez nos plus proches voisins, les États-Unis.

Toutefois, le taux d'homicides demeure plus élevé au Canada que dans de nombreux pays membres de l'OCDE.

Les statistiques de Service correctionnel Canada (SCC) révèlent une proportion élevée d'Autochtones au sein des organismes correctionnels fédéraux et provinciaux du Canada. SCC déploie des efforts afin que le plus grand nombre possible de contrevenants autochtones soient réintégrés en toute sécurité et avec succès dans la société. Pour ce faire, SCC tient compte des besoins particuliers des contrevenants autochtones.

Taux moyen d'homicides dans certains pays, de 1997 à 1999



Source : Home Office du R.-U., *International Comparisons of Criminal Justice Statistics 1999*.

Les villes de l'Ouest canadien connaissent des taux de criminalité élevés et une proportion excessive des crimes sont commis par des Autochtones – phénomène partiellement attribuable à leurs piètres conditions socio-économiques.

Les Autochtones représentent 2 p. 100 de la population adulte du Canada, mais ils constituent actuellement 17 p. 100 de la population carcérale fédérale.

La **Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones** a été élaborée pour régler ces problèmes en offrant, conjointement avec les communautés autochtones, des programmes et services flexibles en partenariat avec les provinces et les territoires.

Sources : Statistique Canada, Recensement de 1996; « The Adult Corrections Survey 1999-2000 », Centre canadien de la statistique juridique

LES RENSEIGNEMENTS SUR LE RENDEMENT DES PROGRAMMES

Les organismes fédéraux travaillent à l'amélioration de nos collectivités. Il existe plusieurs facteurs qui peuvent affecter la santé de nos collectivités et l'un d'eux est la criminalité.

Pour s'attaquer au problème du crime contre les biens, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) mène des séances d'information et de sensibilisation auprès du public, des activités de prévention du crime et de résolution des problèmes auxquelles participent les collectivités et dirige des





forums sur la justice réparatrice à l'intention des jeunes contrevenants et des victimes d'actes criminels. Ces activités, menées dans l'intérêt du public, ont donné des résultats remarquables.

Afin de trouver une solution efficace et abordable au problème des crimes contre les biens, la GRC a établi des partenariats avec des groupes et des associations communautaires dans le but de mettre en œuvre une stratégie de prévention du crime et de résolution de problèmes établie conjointement avec la collectivité. Parallèlement, les crimes contre la propriété ont diminué dans les régions desservies par la GRC au cours des dernières années. Bien que les cas d'introduction par effraction aient augmenté légèrement (moins de 1 p. 100) de 1999 à 2000, le nombre d'accusations portées contre les jeunes a baissé de 3 p. 100 au cours de la même période. Le nombre de vols supérieurs à 5 000 \$ a chuté de 24,9 p. 100 alors que le nombre de vols inférieurs à 5 000 \$ a baissé de 10,6 p. 100. Les vols d'automobile ont diminué de 3,6 p. 100, bien que les vols dans les automobiles aient augmenté légèrement (moins de 1 p. 100). La baisse des crimes contre la propriété est en partie attribuable à une réduction des occasions de commettre des crimes en raison de la stratégie susmentionnée.

Source : GRC, *Rapport sur le rendement 2001*

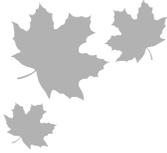
La GRC prévoit améliorer ce rendement. Par exemple, étant donné que le crime contre les biens est en baisse et que le crime économique, comme la fraude en matière de cartes de crédit, est en hausse, la GRC concentre ses efforts sur ces nouvelles formes de crimes, plus particulièrement s'ils sont influencés ou commis par des groupes organisés. La GRC met également l'accent sur les programmes d'information et de prévention du crime pour les jeunes à risques. Elle reconnaît que de nombreux intervenants à l'échelle communautaire ont largement contribué à la réduction des taux de crime contre les biens, et que cette réduction est liée à d'autres facteurs socio-économiques.

LES PROGRAMMES ET INITIATIVES LIÉS AUX COLLECTIVITÉS

La liste qui suit fait état d'autres programmes et initiatives d'envergure adoptés par le gouvernement fédéral pour améliorer les collectivités canadiennes. On peut obtenir des renseignements complémentaires sur ces programmes et initiatives (y compris sur le rendement dans certains cas) grâce aux hyperliens contenus dans la version électronique du présent rapport.

Bon nombre de programmes et d'initiatives relèvent de partenariats horizontaux, c'est-à-dire que divers ministères, organismes, gouvernements ou intervenants travaillent ensemble pour obtenir des résultats communs. Des renseignements additionnels concernant les initiatives horizontales sont accessibles en direct à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/coll_res/coll_res_f.htm.





La liste est établie d'après les indicateurs dont traite le présent chapitre. Néanmoins, un bon nombre de programmes donnent lieu à des mesures ou à des politiques liées à plus d'un indicateur ou enjeu.

LE BÉNÉVOLAT

Bureau du Conseil privé

- [Groupe de travail sur le secteur bénévole](#)

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

- [Programme de secteur sans but lucratif au Canada](#)

Développement des ressources humaines Canada

- [Mobilisation communautaire](#)

Industrie Canada

- [Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat \(VolNet\)](#)

Patrimoine canadien

- [Année internationale des volontaires 2001](#)
- [La Cyberstation des jeunes](#)
- [Programme des Partenariats communautaires](#)
- [Sport Canada](#)

Pêches et Océans Canada

- [Administrations portuaires locales](#)
- [Garde côtière auxiliaire canadienne](#)

Service correctionnel Canada

- [Comités consultatifs de l'extérieur](#)
- [Secteur d'engagement communautaire](#)

L'ATTITUDE À L'ÉGARD DE LA DIVERSITÉ

Affaires indiennes et du Nord Canada

- [Unité de la sensibilisation du publique – Carrefour jeunesse](#)

Citoyenneté et Immigration Canada

- [Cours de langue pour les immigrants au Canada \(CLIC\)](#)
- [Programme d'accueil](#)
- [Programmes et services d'établissement](#)

Industrie Canada

- [Initiative pour les jeunes entrepreneurs autochtones](#)

Ministère de la Justice Canada

- [Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles](#)

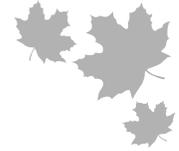
Patrimoine canadien

- [Appui à la dualité linguistique](#)
- [Campagne du 21 mars pour promouvoir l'harmonie interraciale](#)
- [Le programme des droits de la personne](#)
- [Le programme du multiculturalisme](#)
- [Programme des Autochtones](#)

Service correctionnel Canada

- [Programmes autochtones et questions d'intérêt](#)
- [Programmes Ethnoculturels](#)





LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

Affaires indiennes et du Nord Canada

- L'appui du MAINC aux initiatives culturelles
- Programme des centres culturels et éducatifs

Industrie Canada

- Les collections numérisées du Canada
- Franccommunautés virtuelles
- Programme d'accès communautaire

Ministère de la Justice Canada

- La diversité et l'analyse visant l'égalité des sexes

Patrimoine canadien

- Appui aux communautés de langue officielle
- Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (BCPAC)
- Échanges Canada
- Fonds canadien de télévision
- Musée virtuel du Canada
- Présentation des arts Canada
- Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore
- Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition
- Programme d'aide à la distribution dans le Nord
- Programme d'aide aux publications (PAP)
- Programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes au Canada
- Programme d'initiatives culturelles
- Programme national de formation dans le secteur des arts

LA PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE

Élections Canada

- L'accessibilité au système électoral
- Perspectives électorales

LA CRIMINALITÉ

Affaires indiennes et du Nord Canada

- Programme pour la prévention de la violence familiale chez les Premières nations

Citoyenneté et Immigration Canada

- Application des lois d'immigration

Gendarmerie royale du Canada

- Service de la sensibilisation aux drogues

Ministère de la Justice Canada

- Centre canadien des armes à feu
- Centre de la politique concernant les victimes
- L'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes
- Justice pour les jeunes
- Programmes de financement du fonds de subventions et de contributions du ministère de la Justice
- Programme de vulgarisation et d'information juridiques (VIJ)
- Stratégie de justice autochtone
- Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

Pêches et Océans Canada

- Programme d'application de la législation sur les habitats





Santé Canada

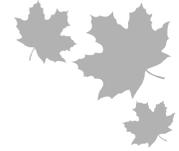
- L'Initiative de lutte contre la violence familiale

Solliciteur général Canada

- Aperçu statistique: le système correctionnel et la mise en liberté sous condition

- Initiative relative aux services correctionnels dans les collectivités autochtones
- Politique sur la police des Premières nations et programme





CONCLUSION

Le rendement du Canada 2001 constitue la première étape d'une initiative pluriannuelle qui veut aider le gouvernement fédéral à remplir les engagements qu'il a pris dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*, soit mettre les citoyens au cœur de ses préoccupations, avoir recours à de saines valeurs, mettre l'accent sur les résultats et dépenser de façon judicieuse. Ces engagements sont le reflet d'une bonne gestion publique et des principes qui guident l'effort de modernisation des pratiques de gestion du gouvernement fédéral.

Le gouvernement doit convaincre la population qu'il dépense de façon judicieuse pour atteindre son objectif primordial : améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes. En publiant des rapports sur l'état de l'économie et de la société, le gouvernement veut permettre aux Canadiens et aux Canadiennes d'évaluer les mesures qu'il prend pour améliorer leur bien-être. Il vise également à faire participer les citoyens canadiens au débat sur son plan d'action.

Les constatations formulées dans le rapport reflètent à la fois des aspects positifs et négatifs. Il ne fait cependant aucun doute que le rapport permettra aux Canadiens et aux Canadiennes de porter un jugement sur le rendement du pays et de décider des mesures à adopter.

Le rendement du Canada 2001 servira de fondement aux rapports ultérieurs. Au fil des ans, les Canadiens et les Canadiennes seront en mesure d'observer les tendances – positives ou négatives – liées aux thèmes et aux indicateurs abordés dans le présent document, et de comparer le rendement du Canada à celui d'autres pays. L'information ainsi communiquée aidera les Canadiens et les Canadiennes à évaluer le rendement des programmes et des initiatives du gouvernement, et à transmettre leurs points de vue sur les futurs objectifs du gouvernement.

Les thèmes abordés dans le présent rapport – les avenues de développement économique et l'innovation, la santé, l'environnement et les collectivités – sont des composantes essentielles de la qualité de vie. On ne peut toutefois prétendre que le rapport fait autorité ou encore qu'il brosse un tableau complet de la situation. À cet égard, le public aura un rôle à jouer dans l'élaboration des rapports ultérieurs, en faisant savoir ce qu'il pense de l'information communiquée.

Les Canadiens et les Canadiennes pourraient juger important de retenir d'autres indicateurs et d'autres thèmes, vouloir en savoir plus au sujet des thèmes abordés dans le présent document en ne s'en tenant pas uniquement aux indicateurs retenus cette année, ou encore souhaiter que l'on aborde d'autres aspects de la société, comme la pauvreté, la vie dans les régions rurales ou la connectivité (c'est-à-dire l'infrastructure de l'information).





Le rendement du Canada 2001 essaie d'établir des liens entre l'information concernant les programmes et les initiatives et les indicateurs sociaux se rattachant à chacun des quatre thèmes abordés. Il va sans dire que l'on peut considérablement améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information communiquée sur le rendement sous la forme de renvois aussi bien dans le présent rapport que dans les rapports ministériels sur le rendement. À ce propos, le gouvernement travaille à l'amélioration des procédés qu'il applique pour recueillir et utiliser l'information sur le rendement, afin de renforcer le processus décisionnel, de tirer des enseignements, d'améliorer les programmes et de rendre compte à la population canadienne. Il y a lieu de renforcer les liens entre les dépenses engagées et les résultats obtenus, et d'étayer les décisions qui favorisent l'utilisation optimale des fonds publics. Servir la population canadienne et obtenir les résultats auxquels elle tient doivent constituer l'objectif prioritaire de la gestion de l'État.

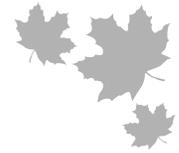
Le gouvernement du Canada n'est qu'un des nombreux intervenants qui influent sur les grands enjeux sociaux et économiques décrits dans le présent rapport. Il a pris l'engagement de servir, de concert avec ses partenaires, un pays où chaque province et territoire, chaque collectivité et citoyen ait réellement voix au chapitre dans l'édification du pays et l'amélioration de la qualité de vie. Un grand nombre de programmes et d'initiatives dont il est fait mention témoignent de cet esprit de collaboration. La transparence et le partage de l'information consolident les partenariats existants et favorisent la formation de nouvelles associations.

Au cours de l'année à venir, le gouvernement fédéral tiendra des consultations auprès de la population canadienne, de comités d'experts, de parlementaires, d'autres ordres de gouvernement et d'autres partenaires au sujet de l'approche adoptée pour préparer le rapport. Il se penchera sur diverses questions, dont celles-ci :

- le choix des indicateurs qui donnent une idée plus complète de l'état de l'économie, de l'état de santé, de l'environnement et des collectivités;
- la présentation de l'information de manière à aider du mieux possible les Canadiens et les Canadiennes à contribuer à l'élaboration de la politique gouvernementale;
- l'utilisation du rapport *Le rendement du Canada 2001* pour renforcer l'acquisition d'une culture de gestion axée sur les résultats;
- la participation des Canadiens et des Canadiennes à l'établissement des thèmes et des indicateurs qui reflètent leurs valeurs et l'ensemble des questions qui sont au cœur de leurs préoccupations.

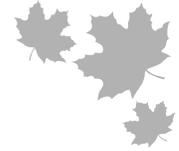
Le gouvernement s'est engagé à tenir compte des points de vue des Canadiens et des Canadiennes dans les prochaines éditions du rapport. Pour ce faire, un questionnaire a donc été prévu à cet effet à la fin du rapport sur support papier et en version électronique (<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/communif.asp>). Les coordonnées des personnes-ressources sont également fournies, au début du rapport, pour vous permettre de communiquer avec nous.





Votre contribution est importante tant pour la qualité du présent document que pour la pertinence de l'information communiquée aux Canadiens et aux Canadiennes.





ANNEXE

L'ENTENTE-CADRE SUR L'UNION SOCIALE ET LA RESPONSABILISATION DU GOUVERNEMENT

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS)² conclue en 1999 engage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à collaborer plus étroitement dans les domaines de la santé et des programmes sociaux afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Entre autres choses, l'Entente exige que les gouvernements participants rendent davantage compte aux citoyens des résultats de leurs programmes sociaux et activités respectifs, ainsi que des résultats d'initiatives intergouvernementales.

L'ECUS est l'amorce d'un virage : les gouvernements sont aujourd'hui tenus de rendre compte des résultats obtenus directement aux citoyens et non aux autres ordres de gouvernement.

LES DISPOSITIONS DE L'ECUS EN MATIÈRE DE RESPONSABILISATION PUBLIQUE

Les dispositions de l'ECUS en matière de responsabilisation publique s'appliquent aux initiatives déjà en cours et aux initiatives nouvelles dans le domaine social, et exigent que les gouvernements :

- suivent de près les politiques sociales, en mesurent le rendement et publient des rapports sur les résultats obtenus;
- partagent l'information sur les pratiques exemplaires et travaillent à la mise au point d'indicateurs comparables permettant de mesurer les progrès accomplis;
- recourent à des tierces parties pour évaluer les progrès réalisés;
- expliquent les rôles et les contributions des gouvernements ou de leurs partenaires;
- s'assurent que des mécanismes sont en place pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer à l'élaboration des priorités sociales et d'examiner les résultats obtenus à cet égard;
- mettent en place des mécanismes permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'interjeter appel en cas de pratiques administratives inéquitables;

2. Le Québec n'est pas signataire de l'ECUS.





- dressent un cadre de responsabilisation commun pour les nouvelles initiatives pancanadiennes soutenues par des transferts aux provinces et aux territoires.

LES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada s'emploie, de concert avec les ministères et les organismes, à promouvoir l'application des dispositions de l'ECUS en matière de responsabilisation publique. Il encourage les ministères et les organismes à préciser, dans les rapports annuels sur le rendement présentés au Parlement, la façon dont ils s'y prennent pour appliquer les dispositions de l'ECUS. Cette approche est tout à fait compatible avec les efforts déployés pour pratiquer une gestion axée sur les résultats.

L'ÉTUDE PILOTE DE LA RESPONSABILISATION

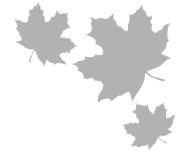
Les principaux ministères fédéraux responsables des initiatives prises dans le domaine social sont Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada. Au cours des deux dernières années, ils ont participé à une étude pilote visant à montrer la façon dont ils s'y prennent pour appliquer les dispositions de l'ECUS en matière de responsabilisation. À cette fin, un document de référence exhaustif a été élaboré. On encourage également les autres ministères et organismes à préparer leurs rapports annuels dans l'optique de la responsabilisation publique prévue par l'Entente.

L'étude pilote porte sur des initiatives nouvelles et existantes dans le domaine social. Certaines sont entreprises en association avec les provinces et les territoires ou avec des tierces parties, et d'autres sont uniquement du ressort des ministères fédéraux.

Une analyse préliminaire révèle que nous remplissons un certain nombre d'exigences de l'ECUS en matière de responsabilisation. Néanmoins, elle indique également que les efforts déployés à divers égards devraient être accrus : la participation des Canadiens et des Canadiennes à l'élaboration des priorités sociales; l'élaboration d'indicateurs comparables pour les initiatives intergouvernementales; le recours à des tierces parties aux fins de l'évaluation des progrès accomplis; la mise en place de mécanismes permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'interjeter appel en cas de pratiques administratives inéquitables.

Ces aspects retiendront l'attention du gouvernement fédéral au cours de l'année à venir.





LES AVANTAGES DE LA RESPONSABILISATION

En définitive, la responsabilisation signifie de meilleures conditions sociales pour les Canadiens et les Canadiennes. Le changement sera progressif : les programmes s'amélioreront à mesure que les gouvernements obtiendront des commentaires qui les aideront à mettre davantage l'accent sur l'atteinte de résultats et la prise de décision éclairée en matière de dépenses.

LES RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour en savoir plus sur l'ECUS, on peut consulter le site Web de l'Union sociale, à l'adresse http://socialunion.gc.ca/menu_f.html.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur des projets précis liés à l'étude pilote de l'ECUS et sur d'autres initiatives fédérales en matière de responsabilisation, on peut consulter le site Web à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/rma_f.html.

Le développement du jeune enfant (DJE) illustre la mise en œuvre de l'ECUS. Il s'agit de l'une des premières initiatives intergouvernementales pancanadiennes depuis l'ECUS et est financée par les transferts aux provinces et aux territoires.

Aux fins de l'Initiative du développement du jeune enfant, les gouvernements participants ont convenu de ce qui suit :

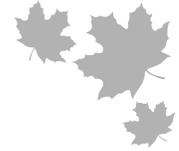
- Poursuivre des objectifs communs, au moyen d'investissements dans quatre champs d'action essentiels.
- S'assurer que des mécanismes efficaces sont en place pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer à l'élaboration des priorités liées au DJE et d'en examiner les résultats.
- Rendre compte aux Canadiens et aux Canadiennes du respect de leurs engagements en publiant des rapports réguliers.

Les gouvernements se sont engagés à consulter des tierces parties pour qu'elles les aident, au besoin, à élaborer des indicateurs et à évaluer les progrès accomplis à l'égard du développement du jeune enfant. Les gouvernements communiqueront aux Canadiens et aux Canadiennes de l'information qui portera sur :

- les dépenses et les activités liées au DJE (chaque année) à compter de l'automne 2001;
- la mesure dans laquelle ils améliorent et élargissent les programmes et les services liés au DJE en s'appuyant sur un cadre commun, y compris des indicateurs comparables (chaque année) à compter de septembre 2002;
- des indicateurs du bien-être de l'enfant qui seront choisis parmi un ensemble d'indicateurs communs convenus au préalable (régulièrement) à compter de septembre 2002.

Les gouvernements participants collaboreront, le cas échéant, à la conduite de recherches et à l'acquisition de connaissances, et partageront l'information sur les pratiques efficaces de développement du jeune enfant.





INDEX

A

Accord pancanadien sur l'harmonisation
environnementale · 35
Accords de développement du marché du travail
(ADMT) · 16, 17
activité physique · 3, 26, 27, 30, 31, 34
activités culturelles · 3, 50, 52, 57
aires protégées · 43, 45
alphabétisation · 3, 8, 14, 21
assurance-emploi · 17
Autochtones · 15, 19, 21, 22, 24, 30, 49, 54, 56,
58

B

bénévolat · 3, 50, 51, 56
biodiversité · 3, 37, 42, 43, 45, 47, 48

C

cadre de gestion · 2
cancer du sein · 31, 33
changement climatique · 37, 40, 41, 46
chômage · 13
collectivité · 1, 3, 4, 5, 18, 19, 20, 22, 23, 30, 35,
40, 41, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 58, 60
Commission royale sur les peuples autochtones ·
49
Commission sur l'avenir des soins de santé au
Canada · 25
Conseil canadien des ministres de
l'environnement · 35
Conseil de recherches en sciences humaines du
Canada · 20, 21, 24, 56
contaminants toxiques · 3, 37, 43, 44, 48
criminalité · 3, 50, 53, 54, 57

D

déficit · 8, 12
dépenses brutes consacrées à la recherche et au
développement (DBRD) · 11
dépenses judiciaires · 2
Des résultats pour les Canadiens et les
Canadiennes · 2, 6, 59
dette · 8
développement durable · 35, 45
développement économique · 2, 7, 8, 10, 18, 19,
20, 42, 51, 59
Discours du Trône · 1, 3
diversité · 3, 6, 37, 49, 50, 51, 56, 57

E

eaux usées · 41, 42, 47
éducation · 7, 9, 15, 16, 22, 51
égalité des chances · 7
électeur · 53
emploi · 3, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 21, 23, 53
enfance · 23, 26, 32
Enquête internationale sur l'alphabétisation · 14
*Enquête nationale de 2000 sur le don, le
bénévolat et la participation* · 50
Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) · 26,
62, 64
espèces en péril · 37, 42, 43, 47
espérance de vie · 3, 26, 27, 28, 31, 32
état de santé · 3, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 60
évaluation environnementale · 36

F

Fondation canadienne pour l'innovation · 7, 20
Fonds de bourses d'études du millénaire · 7



G

gaz à effet de serre · 40

I

impôt · 8, 10, 11, 19, 57
indice de connectivité · 12
Indiens inscrits · 27
inflation · 7, 8, 9, 25
innovation · 2, 3, 7, 8, 11, 12, 18, 20, 24, 33, 40,
50, 59
Internet · 6, 21, 52
inuits · 21, 23, 32

L

*Loi canadienne sur la protection de
l'environnement* · 43
Loi canadienne sur la santé · 24

M

mortalité infantile · 3, 26, 29, 30, 34
multiculturalisme · 49, 51, 56

N

niveau d'instruction · 3, 9, 15, 21, 23, 28
niveau de scolarité · 15

O

ozone · 38

P

partenariat · 4, 5, 16, 17, 18, 19, 20, 32, 46, 49,
55, 54, 56, 60
participation à la vie politique · 3, 50, 53, 57

particules en suspension · 38, 44
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
(PNAGS) · 15, 45
pollution · 33, 35, 38, 39, 43, 47, 48
Premières nations · 15, 18, 20, 21, 22, 23, 30,
32, 47, 57
productivité · 8, 10, 11
produit intérieur brut (PIB) · 3, 8, 9, 10, 25
Protocole de Kyoto · 40

Q

qualité de l'air · 3, 36, 37, 38, 39, 40, 46
qualité de l'eau · 3, 37, 41, 42, 47

R

racisme · 51, 52
Rapport sur le rendement · 1, 6
Rapport sur les plans et les priorités · 1
*Rassembler nos forces - plan d'action du
Canada pour les questions autochtones* · 49
recherche et développement (R-D) · 11
revenu réel disponible · 3, 8, 10, 19

S

secteur bénévole · 5, 50, 51, 56
smog · 36, 38, 39
Stratégie canadienne pour l'égalité des chances ·
7
Stratégie relative à la justice applicable aux
Autochtones · 54

T

taux de suicide · 30



Votre opinion du document *Le rendement du Canada 2001* est très importante pour nous. Veuillez prendre quelques minutes pour remplir ce court questionnaire et nous le retourner d'ici le 1^{er} avril 2002. Le questionnaire est également disponible sous forme électronique à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/communic/communif.asp>.

*Votre participation est volontaire et anonyme.
Les renseignements recueillis serviront à produire d'autres rapports.*

1. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait ...

	<i>Très déçu</i>	<i>Déçu</i>	<i>Satisfait</i>	<i>Très satisfait</i>
du contenu du rapport?	1	2	3	4
de l'utilité de l'information qu'il renferme?	1	2	3	4

Commentaires : _____

2. Dans quelle mesure le rapport vous renseigne-t-il ...

	<i>Pas du tout</i>	<i>Un peu</i>	<i>Assez</i>	<i>Beaucoup</i>
sur la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes?	1	2	3	4
sur les programmes fédéraux?	1	2	3	4
sur les réalisations du gouvernement du Canada?	1	2	3	4

Commentaires : _____

3. Qu'est-ce qui vous a plu ou déplu du rapport *Le rendement du Canada 2001*?

4. Quels autres thèmes devraient être abordés dans le rapport de 2002? (Cochez autant de cases que vous le désirez.)

- Personnes âgées Enfants Jeunes Dossiers ruraux
Dossiers urbains Pauvreté Dossiers autochtones Communications (par ex. utilisation d'Internet)
Autres (précisez s.v.p.) _____

5. À votre avis, quelles seraient les améliorations les plus utiles pour le rapport de 2002?

- Plus d'interprétations des indicateurs Plus de précision sur certains programmes
Plus de comparaisons internationales Plus d'information sur les tendances nationales
Autres (précisez s.v.p.) _____

6. À quel secteur appartenez-vous?

- Secteur public Secteur privé Bénévole Universitaire Représentant élu/personnel
Autre (précisez s.v.p.) _____

Merci de votre collaboration.